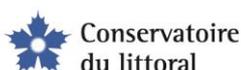


Rapport de diagnostic des sites pilotes

Territoire de la baie de Morlaix



PAYS DE MORLAIX - TREGOR



4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20

1. Sites pilotes de Perharidy, du Theven et du Pouldu

Les sites pilotes de Perharidy, à Roscoff, du Theven et du Pouldu à Santec ont été retenus comme sites pilotes d'expérimentation du programme life Pêche à pied de loisir (figures 1, 2 et 3).

L'activité de pêche à pied de loisir y est présente. Néanmoins il s'agit des sites les moins fréquentés du territoire. Ainsi, en raison de la forte proximité de ces trois sites, de la forte ressemblance au niveau de la morphologie des estrans, et de la faible fréquentation, ils ont été regroupés dans l'analyse des données d'enquêtes socio-comportementales. On note toutefois la présence de l'habitat particulier « champ de blocs » sur le site pilote de Perharidy (Roscoff). Cet habitat fait l'objet d'un suivi scientifique, en association avec Bretagne Vivante et l'IUEM.

Le programme mis en place vise à :

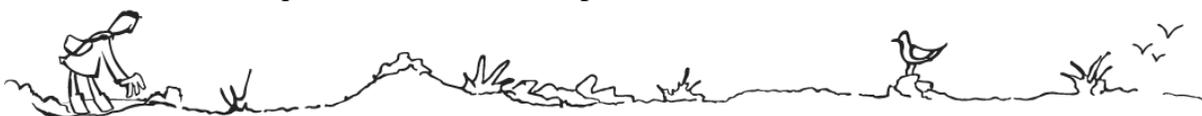
- Collecter un certain nombre d'éléments pour caractériser l'activité de pêche à pied de loisir, tels que des données de comptages de pêcheurs à pied, et des données issues des enquêtes socio-comportementales.
- Disposer de données de sensibilisation pour cibler et ajuster les opérations de terrain, les supports d'information et de communication.
- Recueillir des données sur le champ de blocs de Perharidy (taux de retournement des blocs, qualité écologique de l'habitat).
- Evaluer la pression de pêche sur le champ de blocs.

Actions et moyens mis place :

Diagnostic de l'activité de pêche à pied de loisir : mise en place d'enquêtes et de comptages réguliers tout au long de l'année.

Actions de sensibilisation et d'information des pêcheurs à pied :

- La distribution de réglettes de pêche à pied rappelant la taille réglementaire des espèces présentes sur le site et les quotas.
- La mise en place de panneaux d'information sur la réglementation et les bonnes pratiques de pêche à pied de loisir.
- Suivi scientifique sur l'habitat « champ de blocs »



Délimitation du site pilote de Perharidy (Roscoff)



Système de coordonnées :
RGF 1993 Lambert 93

 Périmètre du site pilote
(étendue de la zone de pêche à pied)

Sources des données :
- Trait de côte : histolitt v2
(IGNSHOM, 2009)
Echelle : 1 / 15 000



PAYS DE MORLAIX - TREGOR

_MODELE_LPAP_Site_20150416_A4.ppt

Figure 1. Délimitation du site pilote de Perharidy (Roscoff)



Délimitation du site pilote du Pouldu (Santec)



Système de coordonnées :
RGF 1993 Lambert 93



Périmètre du site pilote
(étendue de la zone de pêche à pied)

Sources des données :
- Trait de côte : histolitt v2
(IGNSHOM, 2009)
Echelle : 1 / 15 000



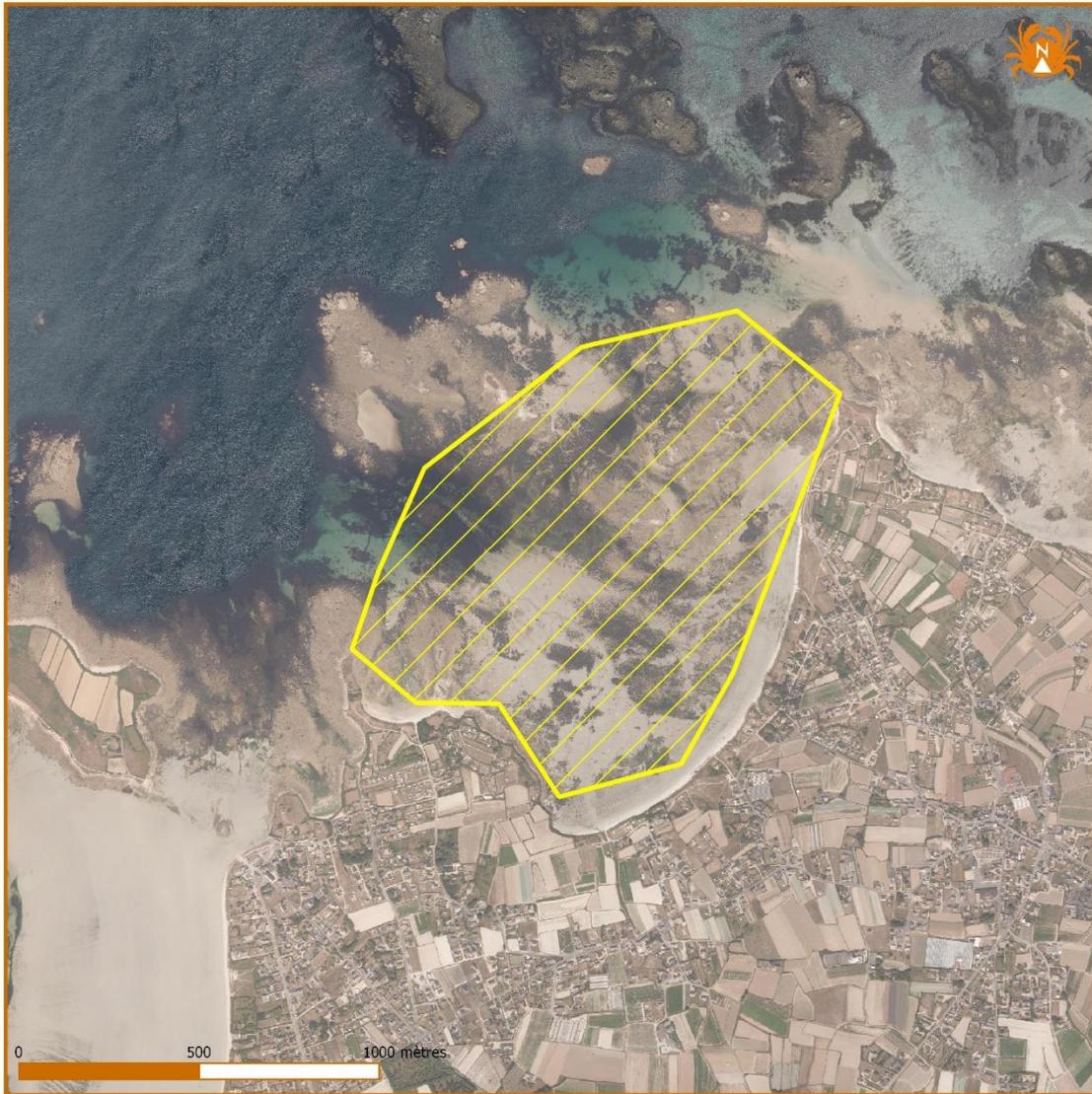
PAYS DE MORLAIX - TREGOR

_MODELE_L_PPF_Site_20150416_A4po

Figure 2. Délimitation du site pilote du Pouldu (Santec)



Délimitation du site pilote du Theven (Santec)



Système de coordonnées :
RGF 1993 Lambert 93



Périmètre du site pilote
(étendue de la zone de pêche à pied)

Sources des données :
- Trait de côte : histolitt v2
(IGNSHOM, 2009)
Echelle : 1 / 15 000



PAYS DE MORLAIX - TREGOR

_MODELE_L_PAP_Site_20150416_A4po

Figure 3. Délimitation du site pilote du Theven (Santec)



Les principales questions attenantes à cette étude de l'activité dans le secteur sont :

- 1) Combien y a-t-il de pêcheurs fréquentant ce secteur ? Existe-t-il une saisonnalité de la fréquentation ?
- 2) Qui sont les pêcheurs ? D'où viennent-ils ? Quand et avec quelle fréquence pêchent-ils ? Que pêchent-ils ? Comment ? En quelles quantités ? Quelles sont leurs connaissances réglementaires sur l'activité ?
- 3) La qualité écologique de l'habitat « champ de blocs » est-il bon ? Le champ de blocs est-il fréquenté par les pêcheurs à pied ?

Actions et moyens mis en place :

- 1) Récolte des données sur la fréquentation générale des sites par les pêcheurs à pied de loisir en effectuant des comptages réguliers tout au long de l'année selon divers paramètres (vacances, saison, jour, coefficient...)
- 2) Caractérisation des pratiques et des pratiquants par des enquêtes terrain.
- 3) Suivi scientifique au niveau du champ de blocs.



a. Objectifs et réalisation

Afin de connaître la fréquentation du site de pêche, des objectifs de comptages au sol par année de suivi ont été répartis selon la méthode des catégories de marées. L'effort d'échantillonnage est réparti également en accentuant les comptages sur les plus grands coefficients. Pour ce site pilote, 6 catégories de marées ont été définies, en fonction du coefficient mais également du type de jour. Concernant le nombre de comptages, l'objectif initial est de 30 comptages par an au minimum, en prenant en compte les comptages nationaux et collectifs.

Site pilote de Perharidy

Année 1 (2014)

Perharidy				
Période	Catégories de marées	Nombre de marées de la catégories	Nombre de comptages prévu pour la catégorie	Nombre de comptages effectués pour la catégorie
Toute l'année	Coef. De 95 et plus	59	9	13
	Coef. Intermédiaires, vacances de Pâques et d'été	32	6	7
	Coef intermédiaire en weekend	27	4	2
	Coef intermédiaire en semaine	73	6	6
	Coef de 69 ou moins en journée	90	3	0
	Horaires décalés	65	2	1
Total		346	30	29

Lors de la seconde année du projet, les catégories de marées ont été modifiées afin d'avoir une meilleure visibilité des comptages. Il s'agit des mêmes catégories de marées que pour les sites pilotes de Barnenez et du fond de la baie de Locquirec.



Année 2 (2015)

Perharidy				
Période	Catégories de marées	Nombre de marées de la catégories	Nombre de comptages prévu pour la catégorie	Nombre de comptages effectués pour la catégorie
Toute l'année	Coef. De 95 et plus été	9	4	5
	Coef. De 95 et plus	41	8	11
	Autres marées été	52	8	9
	Autres marées	231	8	12
	Total	333	28	37

Année 3 (2016)

Perharidy				
Période	Catégories de marées	Nombre de marées de la catégories	Nombre de comptages prévu pour la catégorie	Nombre de comptages effectués pour la catégorie
Toute l'année	Coef. De 95 et plus été	4	4	3
	Coef. De 95 et plus	44	8	14
	Autres marées été	54	8	6
	Autres marées	232	8	11
	Total	334	28	34



Site pilote du Theven

Année 1 (2014)

Theven				
Période	Catégories de marées	Nombre de marées de la catégories	Nombre de comptages prévu pour la catégorie	Nombre de comptages effectués pour la catégorie
Toute l'année	Coef. De 95 et plus	59	9	9
	Coef. Intermédiaires, vacances de Pâques et d'été	32	6	7
	Coef intermédiaire en weekend	27	4	1
	Coef intermédiaire en semaine	73	6	5
	Coef de 69 ou moins en journée	90	3	0
	Horaires décalés	65	2	0
Total		346	30	22

Année 2 (2015)

Theven				
Période	Catégories de marées	Nombre de marées de la catégories	Nombre de comptages prévu pour la catégorie	Nombre de comptages effectués pour la catégorie
Toute l'année	Coef. De 95 et plus été	9	4	5
	Coef. De 95 et plus	41	8	11
	Autres marées été	52	8	10
	Autres marées	231	8	9
	Total	333	28	35



Année 3 (2016)

Theven				
Période	Catégories de marées	Nombre de marées de la catégories	Nombre de comptages prévu pour la catégorie	Nombre de comptages effectués pour la catégorie
Toute l'année	Coef. De 95 et plus été	4	4	3
	Coef. De 95 et plus	44	8	13
	Autres marées été	54	8	6
	Autres marées	232	8	11
	Total	334	28	33

Site pilote du Pouldu

Année 1 (2014)

Pouldu				
Période	Catégories de marées	Nombre de marées de la catégories	Nombre de comptages prévu pour la catégorie	Nombre de comptages effectués pour la catégorie
Toute l'année	Coef. De 95 et plus	59	9	11
	Coef. Intermédiaires, vacances de Pâques et d'été	32	6	6
	Coef intermédiaire en weekend	27	4	1
	Coef intermédiaire en semaine	73	6	5
	Coef de 69 ou moins en journée	90	3	0
	Horaires décalés	65	2	1
	Total	346	30	24



Année 2 (2015)

Pouldu				
Période	Catégories de marées	Nombre de marées de la catégories	Nombre de comptages prévu pour la catégorie	Nombre de comptages effectués pour la catégorie
Toute l'année	Coef. De 95 et plus été	9	4	5
	Coef. De 95 et plus	41	8	11
	Autres marées été	52	8	9
	Autres marées	231	8	9
	Total	333	28	34

Année 3 (2016)

Pouldu				
Période	Catégories de marées	Nombre de marées de la catégories	Nombre de comptages prévu pour la catégorie	Nombre de comptages effectués pour la catégorie
Toute l'année	Coef. De 95 et plus été	4	4	3
	Coef. De 95 et plus	44	8	13
	Autres marées été	54	8	7
	Autres marées	232	8	11
	Total	334	28	34



b. Résultats généraux

En moyenne, sur l'ensemble des 3 années du projet, on comptabilise environ 2 326 actions de pêche à pied sur le site pilote de Perharidy, 2 334 sur le site pilote du Theven et 2 322 sur le site du Pouldu (figure 4). On entend par actions de pêche à pied, le fait qu'un pêcheur à pied puisse être comptabiliser plusieurs fois au cours d'une année. Ces sites pilotes sont les moins fréquentés du territoire, dix fois moins que les sites de l'îlot Saint-Anne ou de l'île Callot par exemple. Pour rappel, grâce à des modèles statistiques, il a été montré que seul le coefficient de marée influençait la fréquentation des sites.

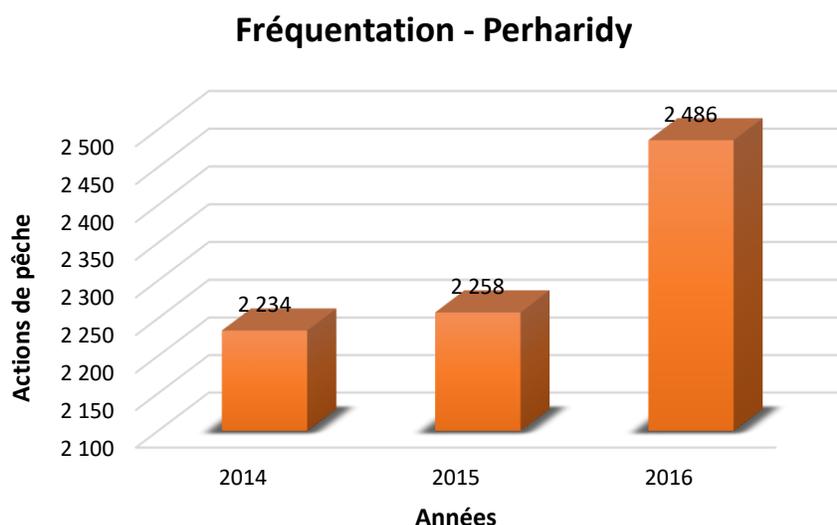


Figure 4. Fréquentation annuelle du site pilote de Perharidy (Roscoff)

Il est possible d'observer une légère augmentation au niveau de la fréquentation entre 2015 et 2016, de près de 10 % (figure 4).

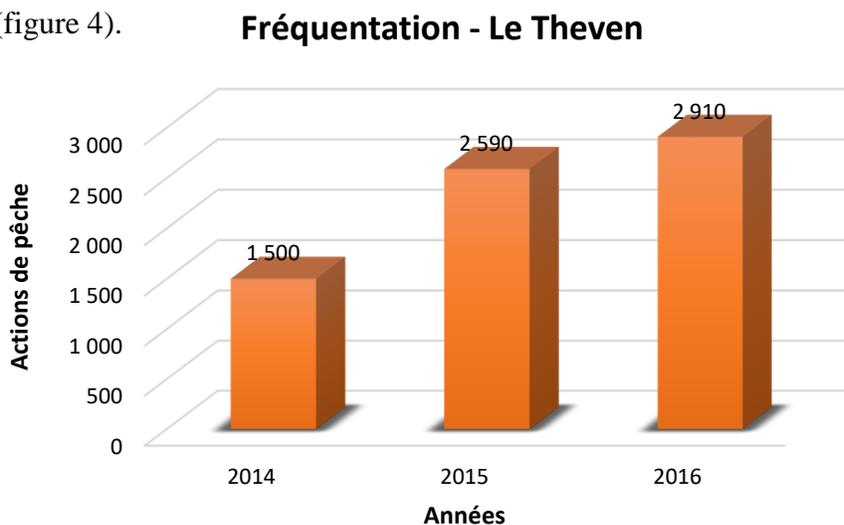


Figure 5. Fréquentation annuelle du site pilote du Theven (Santec)



On observe une forte augmentation de la fréquentation entre 2014 et 2015, de près de 73 % (figure 5). Entre 2015 et 2016, une légère augmentation est également observée (12 %).

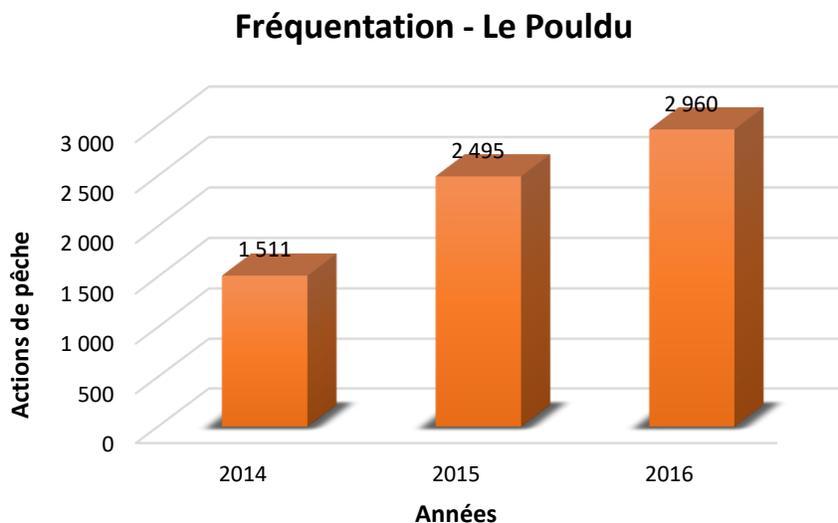


Figure 6. Fréquentation annuelle du site pilote du Pouldu (Santec)

Tout comme le site du Theven, une forte augmentation est observée entre 2014 et 2015 (65 %, figure 6). De même, on observe une légère augmentation entre 2015 et 2016 (19 % environ).



Espèces pêchées

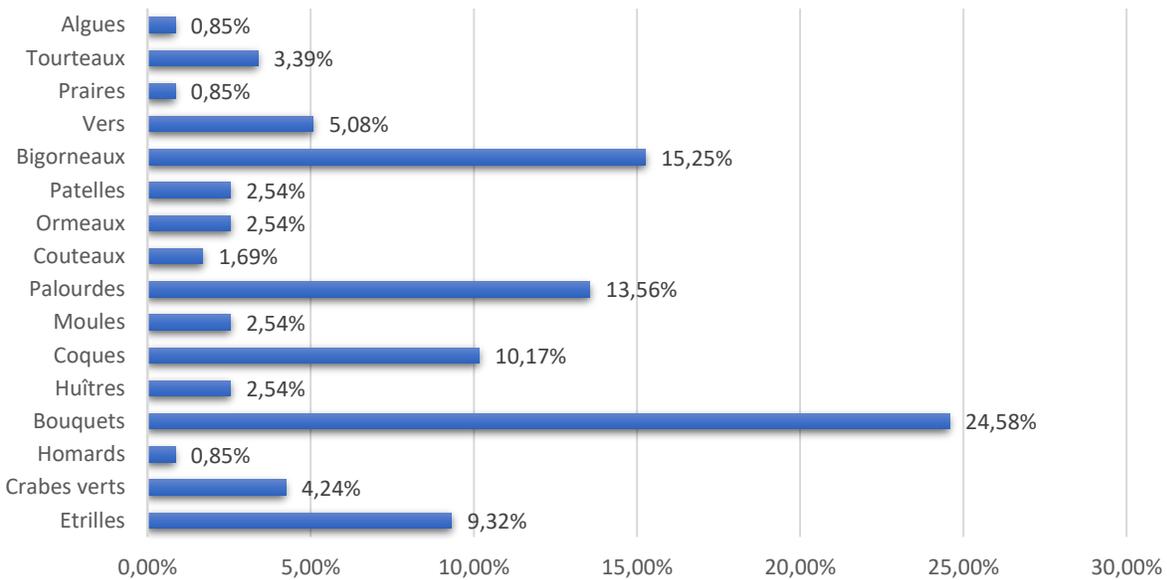


Figure 7. Espèces pêchées sur les sites pilotes de Perharidy, du Pouldu et du Theven

Il y a une grande diversité des espèces pêchées sur ces sites (figure 7). La crevette bouquet est l'espèce la plus pêchée (24,58 %). La palourde (13,56 %) et le bigorneau (15,25 %) sont également pêchées.

Type d'outils utilisés

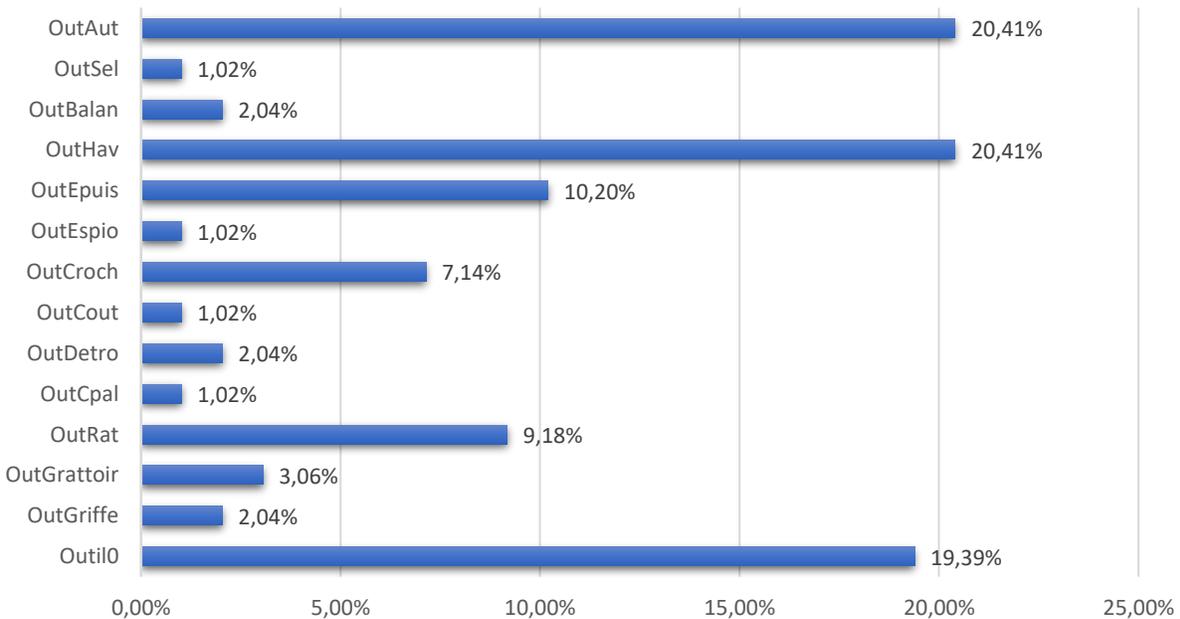


Figure 8. Outils utilisés sur les sites pilotes de Perharidy, du Pouldu et du Theven



Les outils utilisés sur ces sites sont très variés (figure 8). Le haveneau est l'outil le plus utilisé (20,41 %). L'épuisette (10,20 %) et le râteau (9,18 %) sont également utilisés. De plus, un pêcheur sur cinq n'utilise aucun outil pour pêcher.

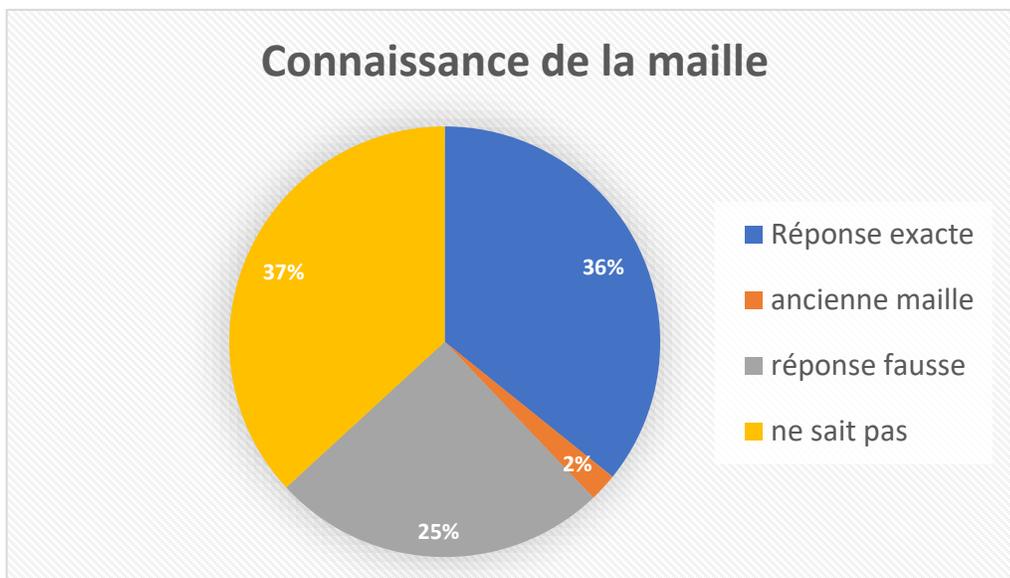


Figure 9. Pourcentage de pêcheurs connaissant la maille sur les trois sites pilotes

Près d'un tiers des pêcheurs à pied interrogés sur les 3 sites connaissent la réglementation liée à la taille de capture (36 %, figure 9). En 2014, 27 % des pêcheurs connaissaient la maille, contre 43 % en 2015 et 31 % en 2016 (figure 10). Les résultats de 2016 sont tout de même à prendre avec précautions car le nombre de pêcheurs enquêtés est beaucoup moins important que les années précédentes.

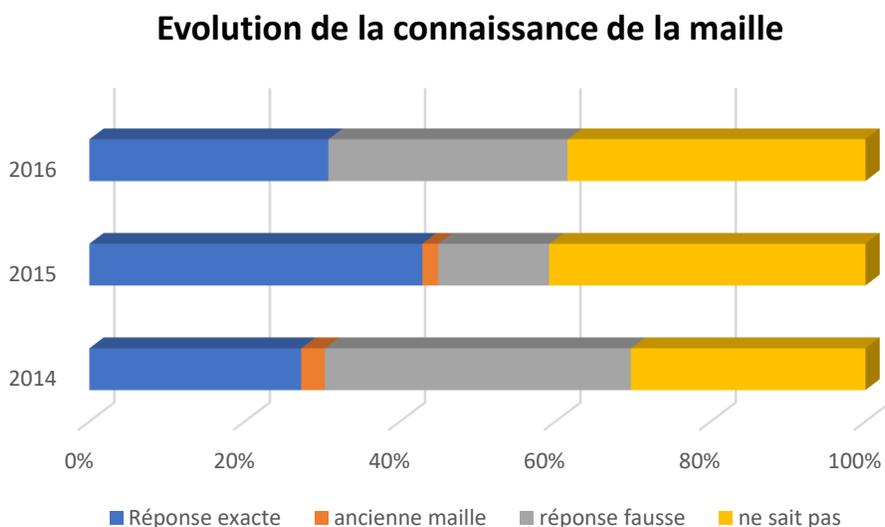


Figure 10. Evolution de la connaissance de la maille sur les sites pilotes de Perharidy, du Pouldu et du Theven



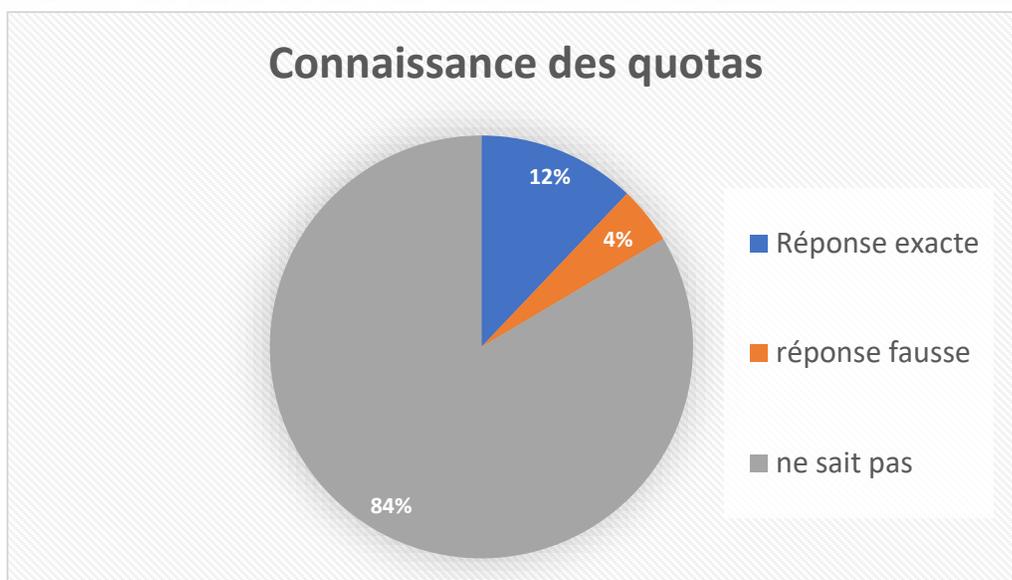


Figure 11. Pourcentage de pêcheurs connaissant la maille sur les sites pilotes de Perharidy, du Pouldu et du Theven

La réglementation concernant les quantités maximales de pêche n'est pas connue sur ces sites, pourtant fréquentés majoritairement par des locaux possédant une forte expérience de pêche à pied (figure 11). En effet, 84 % des pêcheurs enquêtés ne connaissent pas la quantité réglementaire de pêche. En 2014, sur 30 pêcheurs rencontrés, aucun ne connaissait la réglementation (figure 12). En 2015, seuls 15 % des pêcheurs à pied connaissaient l'information contre 31 % en 2016.

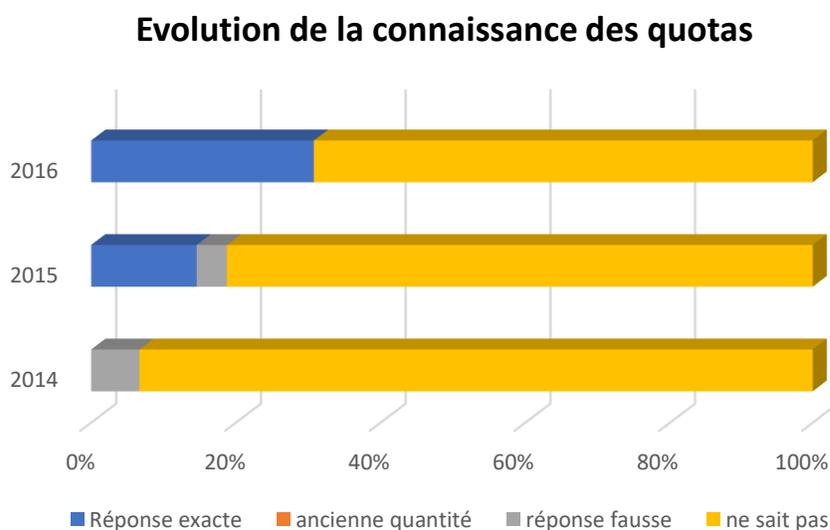


Figure 12. Evolution de la connaissance de la maille sur les sites pilotes de Perharidy, du Pouldu et du Theven



Enfin, les pêcheurs fréquentant les sites pilotes de Perharidy, du Theven et du Pouldu proviennent principalement du Finistère (figure 13).



Figure 13. Carte de provenance des pêcheurs à pied des sites pilotes de Perharidy, du Theven et du Pouldu



2. Site pilote de l'îlot Saint-Anne (Saint-Pol-de-Léon)

Le site de l'îlot Saint-Anne, sur la commune de Saint-Pol-de-Léon a été retenu comme site pilote d'expérimentation du programme life Pêche à pied de loisir (figure 14). L'activité de pêche à pied de loisir y est très présente. En effet, il s'agit de l'un des deux sites les plus fréquenté du territoire.

Le programme mis en place vise à :

- Collecter un certain nombre d'éléments pour caractériser l'activité de pêche à pied de loisir, tels que des données de comptages de pêcheurs à pied, et des données issues des enquêtes socio-comportementales.
- Disposer de données de sensibilisation pour cibler et ajuster les opérations de terrain, les supports d'information et de communication.

Actions et moyens mis place :

Diagnostic de l'activité de pêche à pied de loisir : mise en place d'enquêtes et de comptages réguliers tout au long de l'année.

Actions de sensibilisation et d'information des pêcheurs à pied :

- La distribution de réglettes de pêche à pied rappelant la taille réglementaire des espèces présentes sur le site et les quotas.
- La mise en place de panneaux d'information sur la réglementation et les bonnes pratiques de pêche à pied de loisir



Territoire de la baie de Morlaix

Délimitation du site pilote de l'îlot Saint-Anne (Saint-Pol-de-Léon)

EDITEE LE :
07/2017



Système de coordonnées :
RGF 1993 Lambert 93



Périmètre du site pilote
(étendue de la zone de pêche à pied)

Sources des données :
- Trait de côte : histolitt v2
(IGNSHOM, 2009)
Echelle : 1 / 15 000



PAYS DE MORLAIX - TREGOR

_MODELE_LPAP_Site_20150416_A4pp

Figure 14. Délimitation du site pilote de l'îlot Saint-Anne



Les principales questions attenantes à cette étude de l'activité dans le secteur sont :

- 1) Combien y a-t-il de pêcheurs fréquentant ce secteur ? Existe-t-il une saisonnalité de la fréquentation ?
- 2) Qui sont les pêcheurs ? D'où viennent-ils ? Quand et avec quelle fréquence pêchent-ils ? Que pêchent-ils ? Comment ? En quelles quantités ? Quelles sont leurs connaissances réglementaires sur l'activité ?

Actions et moyens mis en place :

- 1) Récolte des données sur la fréquentation générale des sites par les pêcheurs à pied de loisir en effectuant des comptages réguliers tout au long de l'année selon divers paramètres (vacances, saison, jour, coefficient...)
- 2) Caractérisation des pratiques et des pratiquants par des enquêtes terrain



a. Objectifs et réalisation

Afin de connaître la fréquentation du site de pêche, des objectifs de comptages au sol par année de suivi ont été répartis selon la méthode des catégories de marées. L'effort d'échantillonnage est réparti également en accentuant les comptages sur les plus grands coefficients.

Pour ce site pilote, 6 catégories de marées ont été définies, en fonction du coefficient mais également du type de jour. Concernant le nombre de comptages, l'objectif initial est de 30 comptages par an au minimum, en prenant en compte les comptages nationaux et collectifs.

Année 1 (2014)

Ilot Sainte Anne				
Période	Catégories de marées	Nombre de marées de la catégories	Nombre de comptages prévu pour la catégorie	Nombre de comptages effectués pour la catégorie
Toute l'année	Coef. De 95 et plus	59	9	14
	Coef. Intermédiaires, vacances de Pâques et d'été	32	6	6
	Coef intermédiaire en weekend	27	4	3
	Coef intermédiaire en semaine	73	6	6
	Coef de 69 ou moins en journée	90	3	2
	Horaires décalés	65	2	0
Total		346	30	31

Lors de la seconde année du projet, les catégories de marées ont été modifiées afin d'avoir une meilleure visibilité des comptages.



Année 2 (2015)

Ilot Saint Anne	Catégories de marées	Nombre de marées de la catégories	Nombre de comptages prévu pour la catégorie	Nombre de comptages effectués pour la catégorie
De juillet à septembre	Coef. De 95 et plus été	9	5	5
	Coef. Intermédiaire	25	5	2
	Coef. De 69 ou moins et horaires décalés été	27	3	2
Reste de l'année	Coef. De 95 et plus	41	6	10
	Coef. Intermédiaire, vacances, jours fériés et week-end	51	4	3
	Coef Intermédiaire en semaine	60	4	4
	Coef. de 69 ou moins et horaires décalés	120	3	4
Total		333	30	30

Année 3 (2016)

îlot Saint-Anne	Catégories de marées	Nombre de marées de la catégories	Nombre de comptages prévu pour la catégorie	Nombre de comptages effectués pour la catégorie
De juillet à septembre	Coef. De 95 et plus été	4	5	2
	Coef. Intermédiaire	26	5	9
	Coef. De 69 ou moins et horaires décalés été	28	3	1
Reste de l'année	Coef. De 95 et plus	44	6	9
	Coef. Intermédiaire, vacances, jours fériés et week-end	56	4	7
	Coef Intermédiaire en semaine	53	4	5
	Coef. de 69 ou moins et horaires décalés	123	3	1
Total		334	30	34



b. Résultats généraux

En moyenne, sur l'ensemble des 3 années du projet, on comptabilise environ 23 700 actions de pêche à pied sur le site pilote (figure 15). Pour rappel, on entend par actions de pêche à pied, le fait qu'un pêcheur à pied puisse être comptabiliser plusieurs fois au cours d'une année.

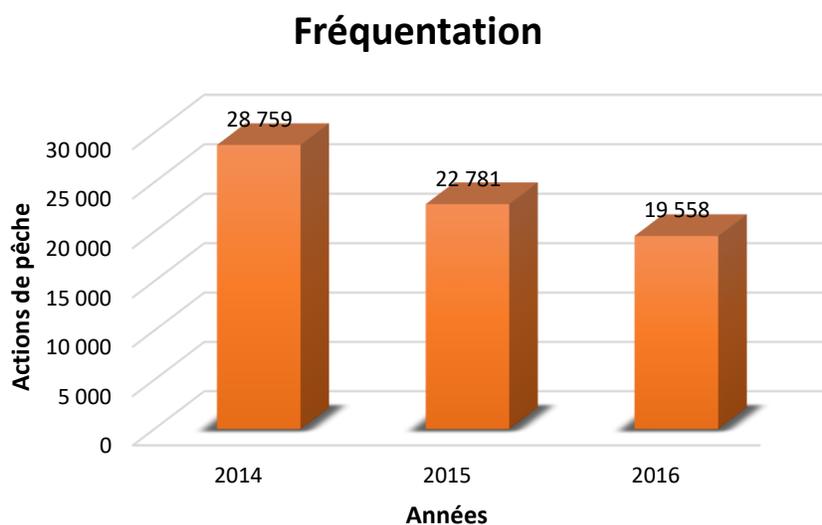


Figure 15. Fréquentation du site pilote de l'îlot Saint-Anne

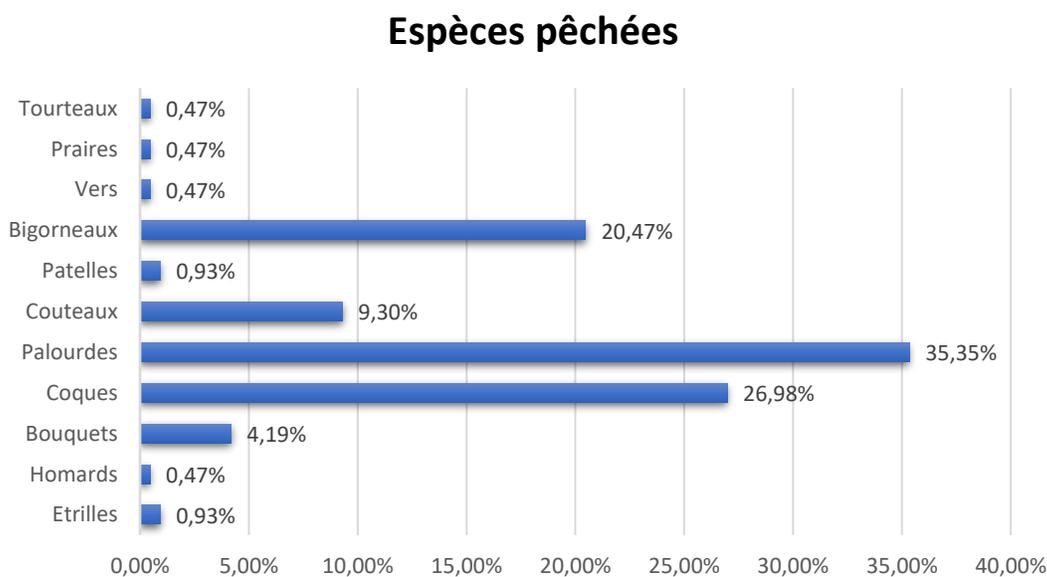


Figure 16. Espèces pêchées sur le site pilote de l'îlot Saint-Anne



Les espèces les plus pêchées sur le site sont la palourde (figure 16 ; 35,35 %), la coque (27 %) et le bigorneau (20,47 %). Le couteau et la crevette bouquet sont également régulièrement pêchées (avec respectivement 9,30 % et 4,19 % du total des espèces pêchées).

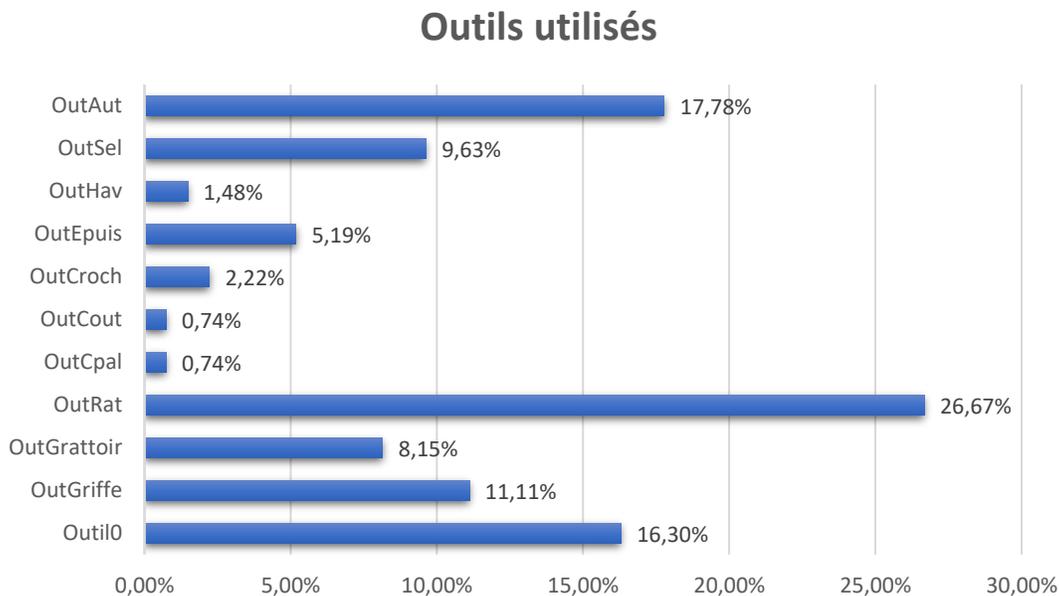


Figure 17. Outils utilisés sur le site pilote de l'îlot Saint-Anne

L'outil le plus utilisé est le râteau (figure 17, 26,67 %). En dehors de cet outil, les pêcheurs à pied du site n'utilisent aucun outil (16,30 %), ou des outils non destructeurs comme la cuillère ou la fourchette (17,78 %).

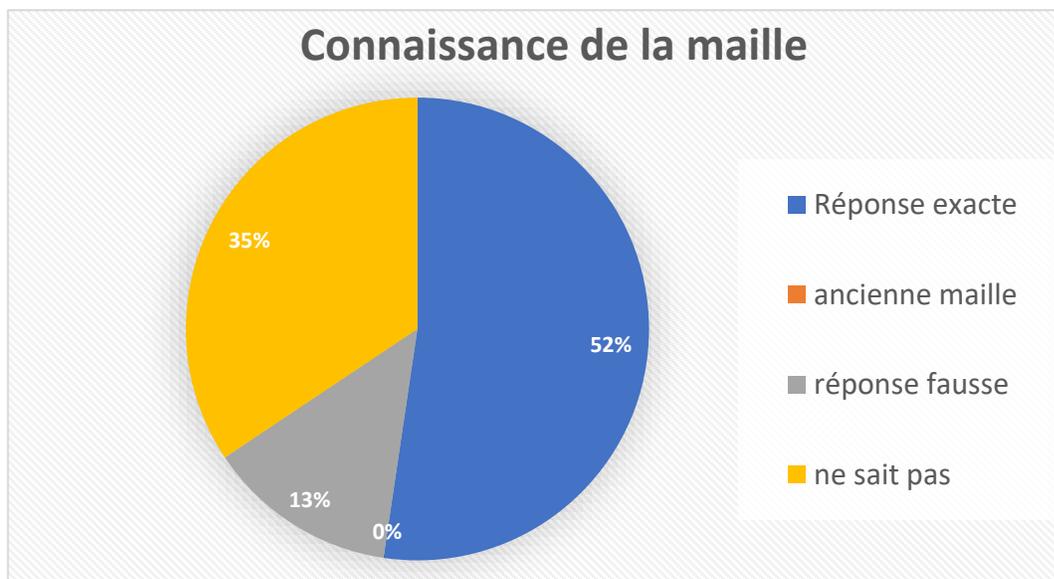


Figure 18. Pourcentage de pêcheurs connaissant la maille



En prenant en compte les 3 années du projet, un peu plus d'un pêcheur sur deux connaît la taille réglementaire de pêche (figure 18, 52 %). En 2014, 44 % des pêcheurs à pied connaissaient la réglementation liée à la maille (figure 19). En 2015, ce pourcentage est passé à 50 %, soit une augmentation de 14 %. En 2016, dernière année du projet, ce pourcentage est passé à 69 % environ, soit une augmentation de 38 % par rapport à 2015. Ainsi, le pourcentage de pêcheurs à pied connaissant la taille réglementaire de pêche a augmenté de près de 56 % en 3 ans.

Evolution de la connaissance de la maille

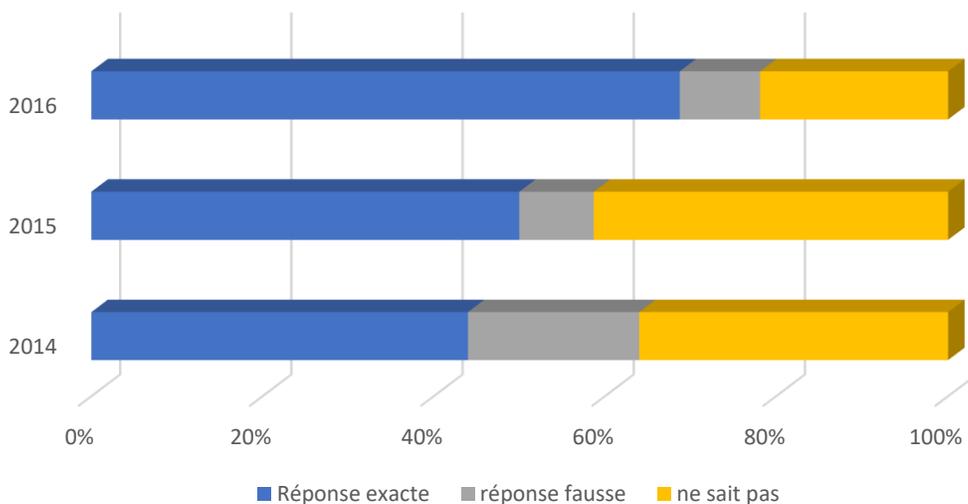


Figure 19. Evolution du pourcentage de pêcheurs connaissant la maille

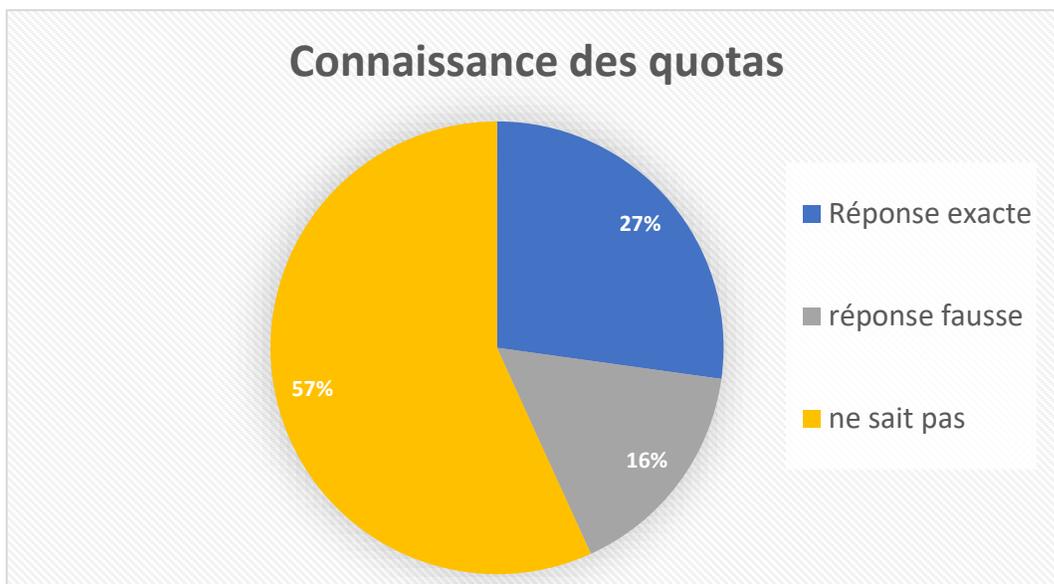


Figure 20. Pourcentage de pêcheurs connaissant la quantité réglementaire de pêche



La réglementation concernant les quantités maximales de pêche est beaucoup moins connue que celle concernant la taille réglementaire de pêche (figure 20). En effet, seuls 27 % des pêcheurs à pied du site connaissent cette information. En 2014, ce pourcentage était de 15 % (figure 21). En 2015, il était de 26 %, soit une augmentation de 73 %. En 2016, ce pourcentage est passé à 47 % environ, soit une augmentation de 80 % par rapport à 2015. Ainsi, entre 2014 et 2016, le pourcentage de pêcheurs à pied connaissant la réglementation des quotas a triplé.

Evolution de la connaissance des quotas

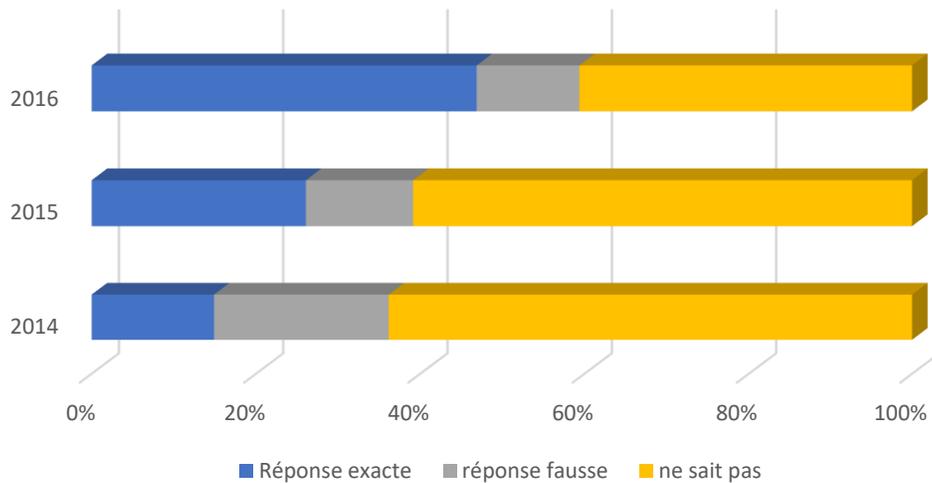


Figure 21. Evolution du pourcentage de pêcheurs connaissant les quotas

c. Installation des panneaux d'informations



Les pêcheurs à pied fréquentant le site pilote de l'îlot Saint-Anne proviennent principalement du Finistère (figure 22).



Figure 22. Carte de provenance des pêcheurs à pied de l'îlot Saint-Anne



3. Site pilote de l'île Callot (Carantec)

Le site de l'île Callot, sur la commune de Carantec a été retenu comme site pilote d'expérimentation du programme life Pêche à pied de loisir (figure 23). L'activité de pêche à pied de loisir y est très présente. C'est, avec le site de l'îlot Saint-Anne à Saint-Pol-de-Léon le site le plus fréquenté du territoire. C'est l'association Bretagne Vivante, prestataire du CPIE qui réalise les actions de terrain sur ce site. On note sur ce site une forte activité ostréicole. Les parcs sont relativement proches du haut de l'estran. On note également la présence d'herbiers sur ce site. L'herbier situé au Nord-Est du site fait d'ailleurs l'objet d'un suivi scientifique, réalisé par l'IUEM de Brest en association avec Bretagne Vivante et le CPIE Pays de Morlaix – Trégor.

Le programme mis en place vise à :

- Collecter un certain nombre d'éléments pour caractériser l'activité de pêche à pied de loisir, tels que des données de comptages de pêcheurs à pied, et des données issues des enquêtes socio-comportementales.
- Disposer de données de sensibilisation pour cibler et ajuster les opérations de terrain, les supports d'information et de communication.
- Réaliser un suivi et recueillir des données sur l'herbier de zostère, milieu protégé et interdit à la pêche à pied de loisir.

Actions et moyens mis place :

- Diagnostic de l'activité de pêche à pied de loisir : mise en place d'enquêtes et de comptages réguliers tout au long de l'année.
- Actions de sensibilisation et d'information des pêcheurs à pied :
- La distribution de réglettes de pêche à pied rappelant la taille réglementaire des espèces présentes sur le site et les quotas.
- La mise en place de panneaux d'information sur la réglementation et les bonnes pratiques de pêche à pied de loisir.



Territoire de la baie de Morlaix

Délimitation du site pilote de l'île Callot (Carantec)

EDITEE LE :
07/2017



Système de coordonnées :
RGF 1993 Lambert 93



Périmètre du site pilote
(étendue de la zone de pêche à pied)

Sources des données :
- Trait de côte : histolitt v2
(IGNSHOM, 2009)
Echelle : 1 / 15 000



PAYS DE MORLAIX - TREGOR

_MODELE_LPAP_Site_20150416_A4pp

Figure 23. Délimitation du site pilote de l'île Callot (Carantec)



Les principales questions attenantes à cette étude de l'activité dans le secteur sont :

- 1) Combien y a-t-il de pêcheurs fréquentant ce secteur ? Existe-t-il une saisonnalité de la fréquentation ?
- 2) Qui sont les pêcheurs ? D'où viennent-ils ? Quand et avec quelle fréquence pêchent-ils ? Que pêchent-ils ? Comment ? En quelles quantités ? Quelles sont leurs connaissances réglementaires sur l'activité ?
- 3) L'état de santé de l'herbier de zostère est-il bon ? Est-il fréquenté par les pêcheurs à pied de loisir ?

Actions et moyens mis en place :

- 1) Récolte des données sur la fréquentation générale des sites par les pêcheurs à pied de loisir en effectuant des comptages réguliers tout au long de l'année selon divers paramètres (vacances, saison, jour, coefficient...)
- 2) Caractérisation des pratiques et des pratiquants par des enquêtes terrain.
- 3) Suivi scientifique au niveau de l'herbier de zostère situé au Nord-Est de l'îlot.



a. Objectifs et réalisation

Afin de connaître la fréquentation du site de pêche, des objectifs de comptages au sol par année de suivi ont été répartis selon la méthode des catégories de marées. L'effort d'échantillonnage est réparti également en accentuant les comptages sur les plus grands coefficients.

Pour ce site pilote, 6 catégories de marées ont été définies, en fonction du coefficient mais également du type de jour. Concernant le nombre de comptages, l'objectif initial est de 30 comptages par an au minimum, en prenant en compte les comptages nationaux et collectifs.

Année 1 (2014)

Ile Callot				
Période	Catégories de marées	Nombre de marées de la catégories	Nombre de comptages prévu pour la catégorie	Nombre de comptages effectués pour la catégorie
Toute l'année	Coef. De 95 et plus	59	9	11
	Coef. Intermédiaires, vacances de Pâques et d'été	32	6	6
	Coef intermédiaire en weekend	27	4	4
	Coef intermédiaire en semaine	73	6	6
	Coef de 69 ou moins en journée	90	3	3
	Horaires décalés	65	2	2
Total		346	30	32

Lors de la seconde année du projet, les catégories de marées ont été modifiées afin d'avoir une meilleure visibilité des comptages. Il s'agit des mêmes catégories de marées que pour le site pilote de l'îlot Saint-Anne.



Année 2 (2015)

île Callot	Catégories de marées	Nombre de marées de la catégories	Nombre de comptages prévu pour la catégorie	Nombre de comptages effectués pour la catégorie
De juillet à septembre	Coef. De 95 et plus été	9	5	4
	Coef. Intermédiaire	25	5	4
	Coef. De 69 ou moins et horaires décalés été	27	3	2
Reste de l'année	Coef. De 95 et plus	41	6	7
	Coef. Intermédiaire, vacances, jours fériés et week-end	51	4	5
	Coef Intermédiaire en semaine	60	4	7
	Coef. de 69 ou moins et horaires décalés	120	3	3
Total		333	30	32

Année 3 (2016)

Ile Callot	Catégories de marées	Nombre de marées de la catégories	Nombre de comptages prévu pour la catégorie	Nombre de comptages effectués pour la catégorie
de juillet à septembre	Coef. De 95 et plus été	4	5	3
	Coef. Intermédiaire	26	5	5
	Coef. De 69 ou moins et horaires décalés été	28	3	2
reste de l'année	Coef. De 95 et plus	44	6	8
	Coef. Intermédiaire, vacances, jours fériés et week-end	56	4	5
	Coef Intermédiaire en semaine	53	4	4
	Coef. de 69 ou moins et horaires décalés	123	3	3
Total		334	30	30



b. Résultats généraux

En moyenne, sur l'ensemble des 3 années du projet, on comptabilise environ 24 384 actions de pêche à pied sur le site pilote (figure 24).

Ce site pilote est le site le plus fréquenté sur le territoire de la baie de Morlaix.

Il est possible d'observer une forte diminution au niveau de la fréquentation entre 2015 et 2016, de près de 67 %.

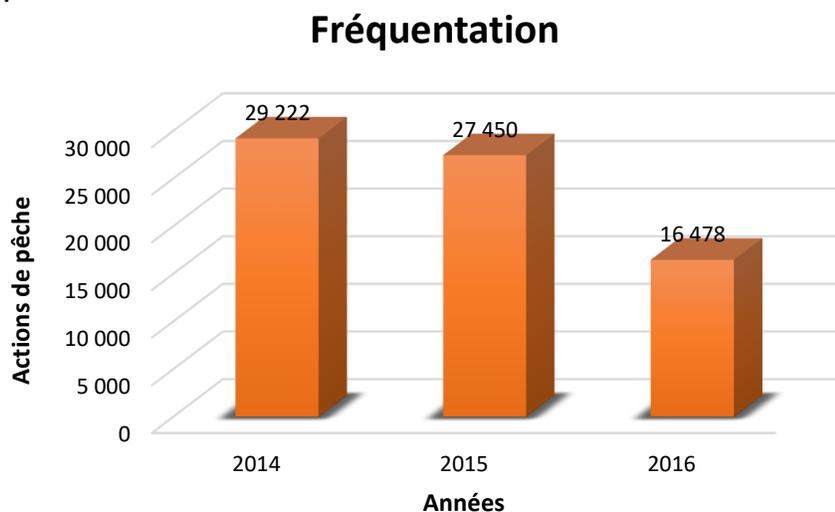


Figure 24. Fréquentation du site pilote de l'île Callot (Carantec)



Espèces pêchées

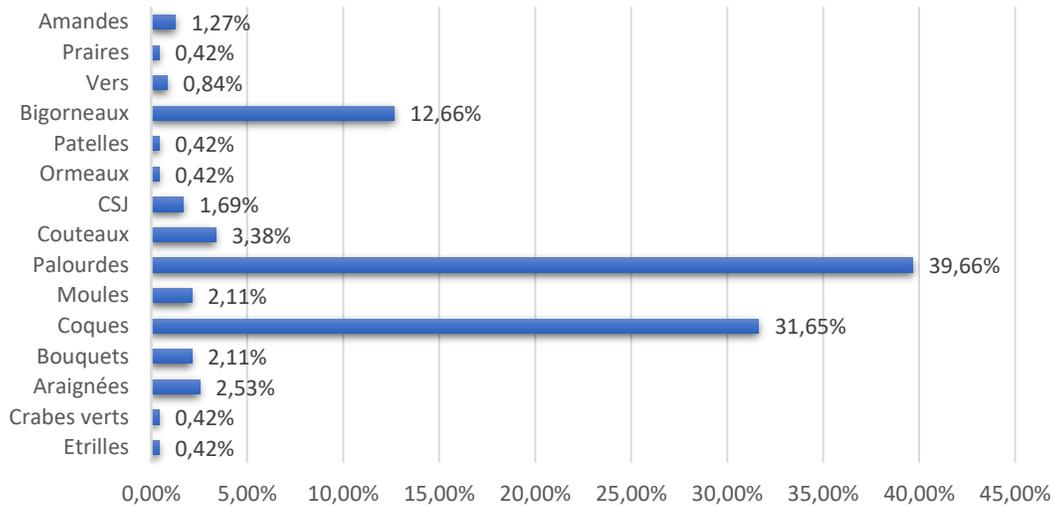


Figure 25. Espèces pêchées sur le site pilote de l'île Callot (Carantec)

L'espèce la plus pêchée sur le site est la palourde (figure 25, 39,66 %) suivi par la coque (31,65 %). Le bigorneau est également pêché sur le site (12,66 %).

Type d'outils utilisés

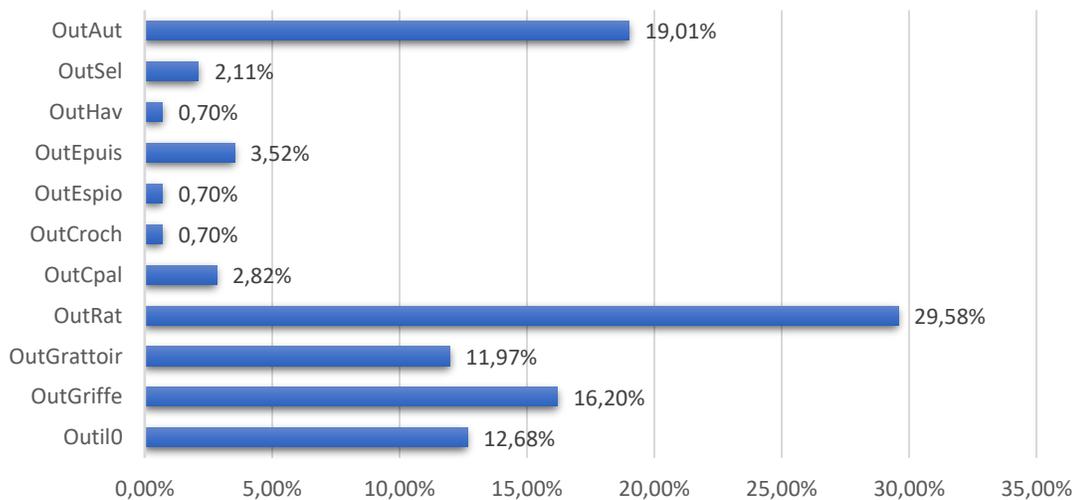


Figure 26. Outils utilisés sur le site pilote de l'île Callot (Carantec)

Les outils utilisés sur ce site sont assez variés (figure 26). Néanmoins le râteau reste l'outil le plus utilisé (29,58 %), suivi par des outils non destructeurs comme la cuillère ou la fourchette (~ 19 %). La griffe et le grattoir sont également utilisés (respectivement 16,20 % et ~ 12 %).



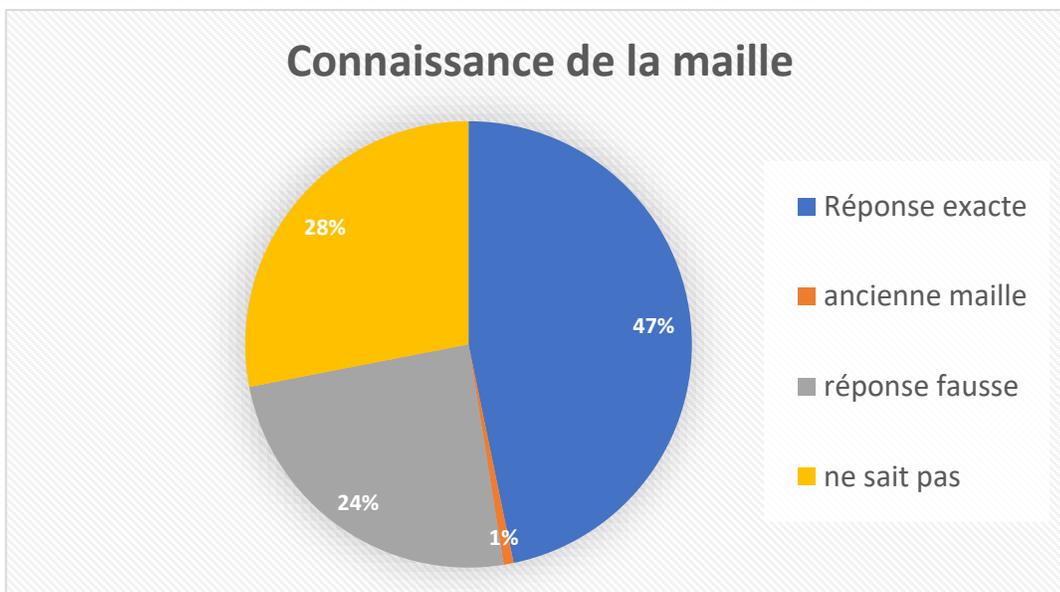


Figure 27. Pourcentage de pêcheurs connaissant la maille

Moins d'un pêcheur sur deux connaît la réglementation concernant la taille réglementaire de pêche sur ce site (figure 27). En 2014, ce pourcentage était à 46 % (figure 28). En 2015, il n'a quasiment pas évolué (45 %). En revanche, on observe une augmentation en 2016 (52 %). Entre 2014 et 2016, la connaissance de la maille a évolué de 13 %.

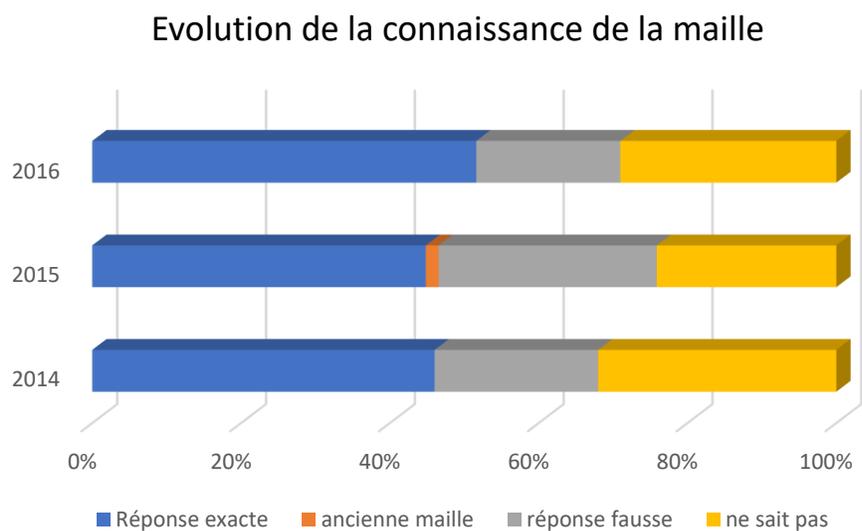


Figure 28. Evolution du pourcentage de pêcheurs connaissant la maille



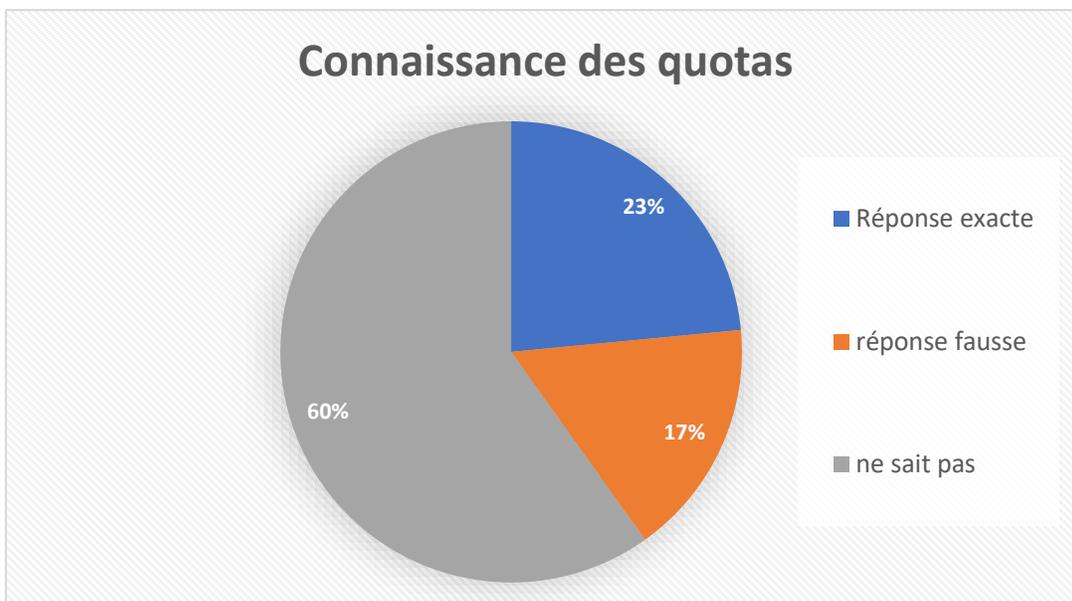


Figure 29. Pourcentage de pêcheurs connaissant la quantité réglementaire de pêche

La réglementation concernant les quantités maximales de pêche n'est pas connue sur ce site (figure 29). Ainsi, seuls 23 % des pêcheurs à pied ont connaissance des quantités réglementaires de pêche sur ce site. En 2014, ce pourcentage était de 16 % seulement. En 2015, une augmentation est observée (29 %). En 2016, il est passé à 24 %.

Entre 2014 et 2016, on observe une augmentation de 50 % de la connaissance des quotas sur ce site pilote (figure 30).

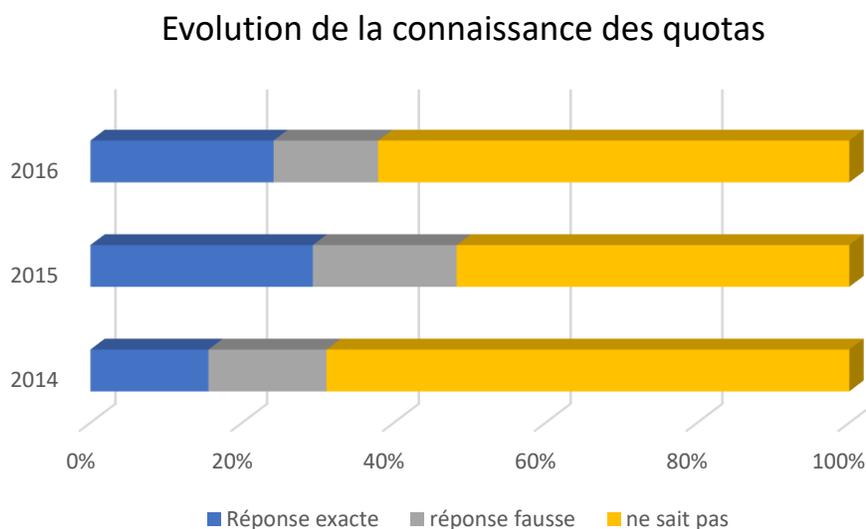


Figure 30. Evolution du pourcentage de pêcheurs connaissant la quantité réglementaire de pêche



Les pêcheurs à pied fréquentant le site pilote de l'île Callot proviennent principalement du Finistère (figure 31).



Figure 31. Carte de provenance des pêcheurs à pied de l'île Callot



4. Site pilote de Barnenez (Plouezoc'h)

Le site de Barnenez, sur la commune de Plouezoc'h a été retenu comme site pilote d'expérimentation du programme life Pêche à pied de loisir (figure 32). L'activité de pêche à pied de loisir y est bien présente. On note également sur ce site une forte activité ostréicole. Les parcs sont très proches du haut de l'estran. Ainsi, il n'est pas rare de retrouver des pêcheurs à pied de loisir pêcher au sein des parcs, synonyme de sources de conflits avec les professionnels. On peut également noter sur ce site la présence d'herbiers.

Le programme mis en place vise à :

- Collecter un certain nombre d'éléments pour caractériser l'activité de pêche à pied de loisir, tels que des données de comptages de pêcheurs à pied, et des données issues des enquêtes socio-comportementales.
- Disposer de données de sensibilisation pour cibler et ajuster les opérations de terrain, les supports d'information et de communication.

Actions et moyens mis place :

- Diagnostic de l'activité de pêche à pied de loisir : mise en place d'enquêtes et de comptages réguliers tout au long de l'année.
- Actions de sensibilisation et d'information des pêcheurs à pied :
- La distribution de réglettes de pêche à pied rappelant la taille réglementaire des espèces présentes sur le site et les quotas.
- La mise en place de panneaux d'information sur la réglementation et les bonnes pratiques de pêche à pied de loisir



Délimitation du site pilote de Barnenez (Plouezoc'h)



Système de coordonnées :
RGF 1993 Lambert 93



Périmètre du site pilote
(étendue de la zone de pêche à pied)

Sources des données :
- Trait de côte : histolitt v2
(IGNSHOM, 2009)
Echelle : 1 / 15 000



PAYS DE MORLAIX - TREGOR

_MODELE_LPAP_Site_20150416_A4p0

Figure 32. Délimitation du site pilote de Barnenez (Plouezoc'h)



Les principales questions attenantes à cette étude de l'activité dans le secteur sont :

- 1) Combien y a-t-il de pêcheurs fréquentant ce secteur ? Existe-t-il une saisonnalité de la fréquentation ?
- 2) Qui sont les pêcheurs ? D'où viennent-ils ? Quand et avec quelle fréquence pêchent-ils ? Que pêchent-ils ? Comment ? En quelles quantités ? Quelles sont leurs connaissances réglementaires sur l'activité ?

Actions et moyens mis en place :

- 1) Récolte des données sur la fréquentation générale des sites par les pêcheurs à pied de loisir en effectuant des comptages réguliers tout au long de l'année selon divers paramètres (vacances, saison, jour, coefficient...)
- 2) Caractérisation des pratiques et des pratiquants par des enquêtes terrain.



a. Objectifs et réalisation

Afin de connaître la fréquentation du site de pêche, des objectifs de comptages au sol par année de suivi ont été répartis selon la méthode des catégories de marées. L'effort d'échantillonnage est réparti également en accentuant les comptages sur les plus grands coefficients. Pour ce site pilote, 6 catégories de marées ont été définies, en fonction du coefficient mais également du type de jour. Concernant le nombre de comptages, l'objectif initial est de 30 comptages par an au minimum, en prenant en compte les comptages nationaux et collectifs.

Année 1 (2014)

Barnenez				
Période	Catégories de marées	Nombre de marées de la catégories	Nombre de comptages prévu pour la catégorie	Nombre de comptages effectués pour la catégorie
Toute l'année	Coef. De 95 et plus	59	9	16
	Coef. Intermédiaires, vacances de Pâques et d'été	32	6	2
	Coef intermédiaire en weekend	27	4	2
	Coef intermédiaire en semaine	73	6	3
	Coef de 69 ou moins en journée	90	3	2
	Horaires décalés	65	2	1
Total		346	30	26

Lors de la seconde année du projet, les catégories de marées ont été modifiées afin d'avoir une meilleure visibilité des comptages.



Année 2 (2015)

Barnenez				
Période	Catégories de marées	Nombre de marées de la catégories	Nombre de comptages prévu pour la catégorie	Nombre de comptages effectués pour la catégorie
Toute l'année	Coef. De 95 et plus été	9	4	3
	Coef. De 95 et plus	41	8	13
	Autres marées été	52	8	8
	Autres marées	231	8	11
	Total	333	28	35

Année 3 (2016)

Barnenez				
Période	Catégories de marées	Nombre de marées de la catégories	Nombre de comptages prévu pour la catégorie	Nombre de comptages effectués pour la catégorie
Toute l'année	Coef. De 95 et plus été	4	4	2
	Coef. De 95 et plus	44	8	16
	Autres marées été	54	8	5
	Autres marées	232	8	12
	Total	334	28	35



b. Résultats généraux

En moyenne, sur l'ensemble des 3 années du projet, on comptabilise environ 13 770 actions de pêche à pied sur le site pilote (figure 33).

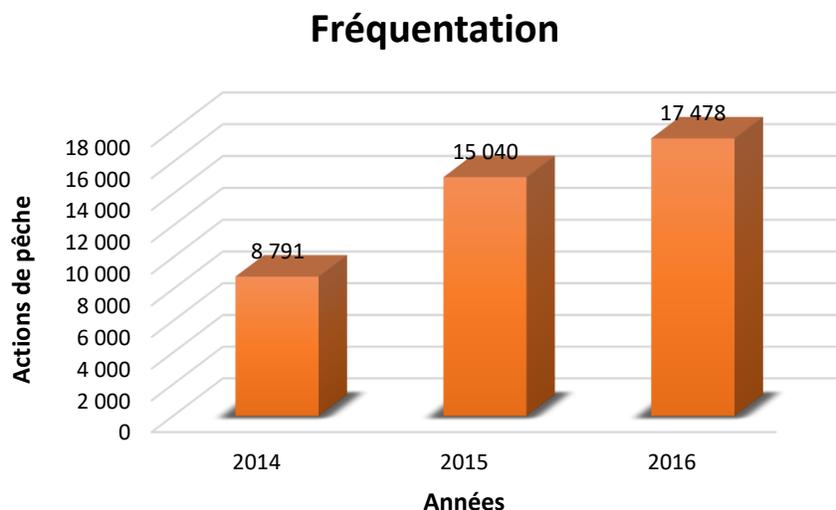


Figure 33. Fréquentation du site pilote de Barnenez (Plouezoc'h)

Il est possible d'observer une forte augmentation au niveau de la fréquentation entre 2014 et 2015, de près de 71 % (figure 33). Ce résultat peut être en partie expliqué en partie, tout comme le site pilote du fond de la baie de Locquirec, par le phénomène de la « marée du siècle » en mars 2015. Sur ce site, la fréquentation observée entre 2014 et 2016 a doublé.

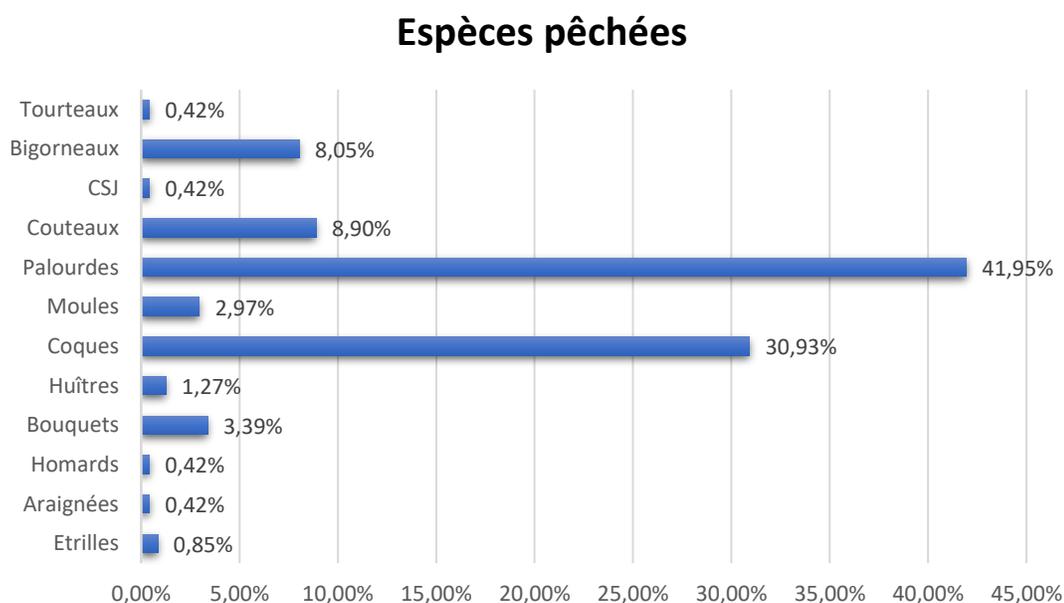


Figure 34. Espèces pêchées sur le site pilote de Barnenez (Plouezoc'h)



L'espèce la plus pêchée sur le site est la palourde (figure 34, ~ 42 %) suivi par la coque (~ 31 %). Le couteau et le bigorneau sont également pêchés sur le site (respectivement ~ 9 % et ~ 8 %).

Type d'outils utilisés

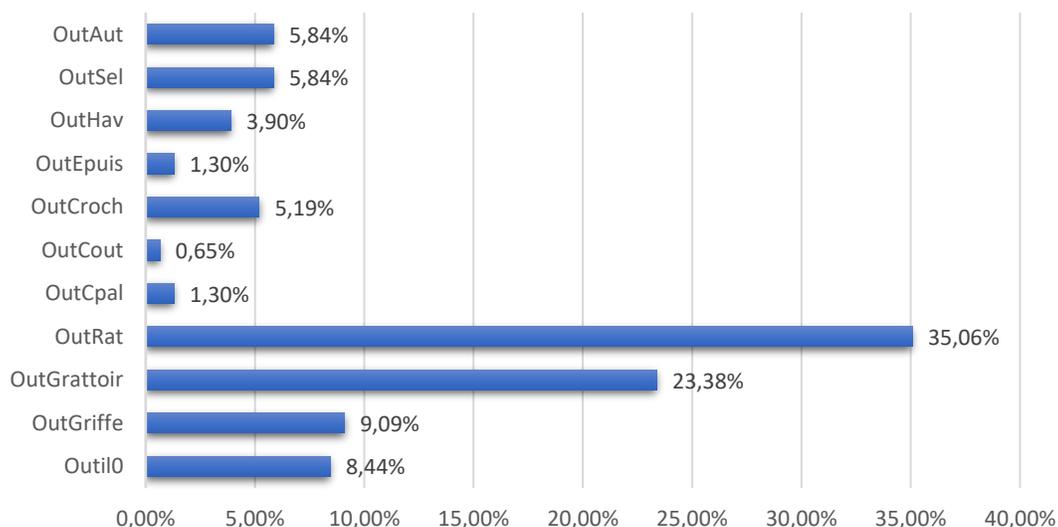


Figure 35. Outils utilisés sur le site pilote de Barnenez (Plouezoc 'h)

Les outils utilisés sur ce site sont relativement variés (figure 35). Le râteau reste l'outil le plus utilisé (~ 35 %), suivi par le grattoir (23,38 %). La pêche au trou reste peu pratiquée sur ce site.

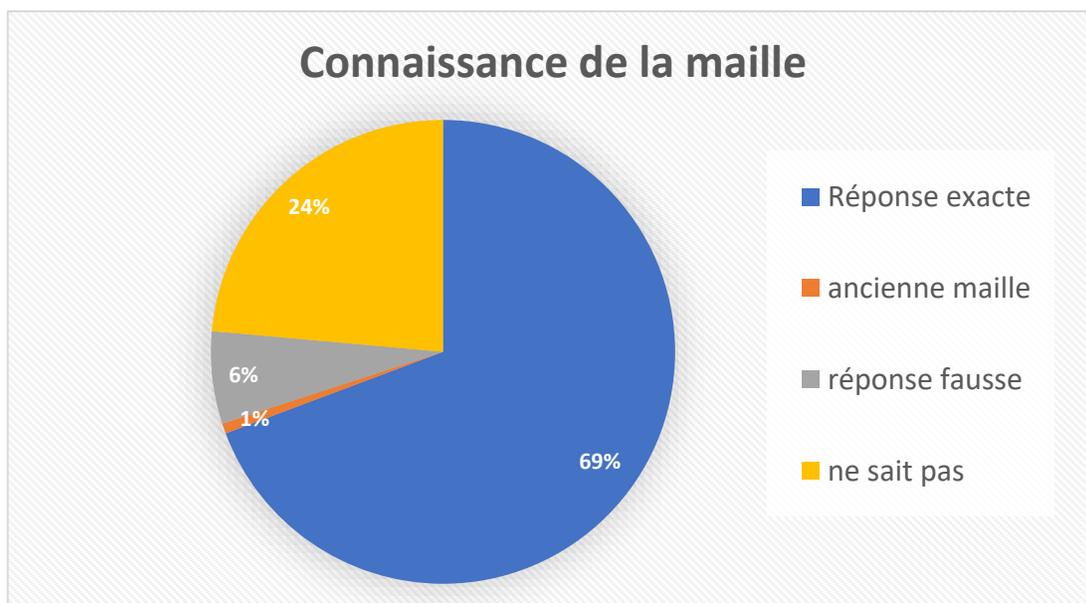


Figure 36. Pourcentage des pêcheurs à pied connaissant la maille



Sur ce site pilote, 69 % des pêcheurs à pied interrogés connaissent la maille (figure 36). C'est le site pilote ayant le meilleur taux de connaissance de cette partie de la réglementation sur le territoire. En 2014, un pêcheur sur deux (52 %) connaissaient la réglementation liée à la maille (figure 37). En 2015, ce pourcentage a fortement augmenté (79 %). Enfin en 2016, ce pourcentage s'est stabilisé (75 %).

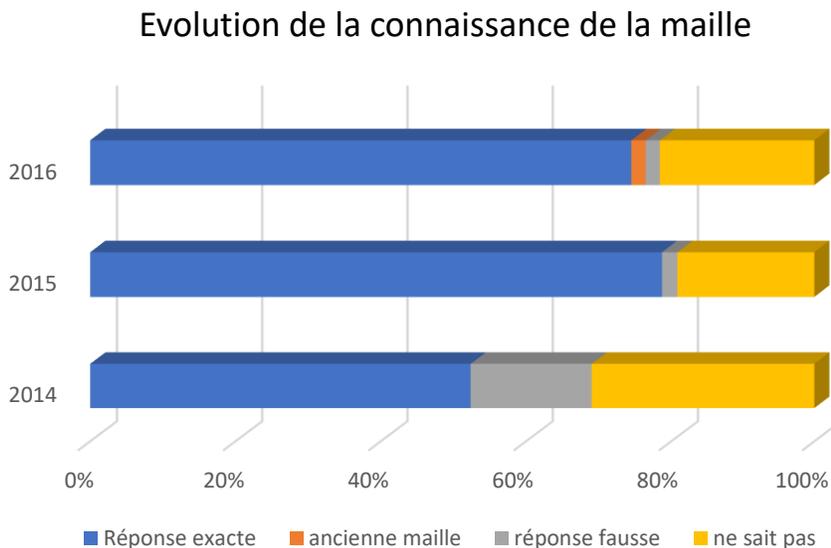


Figure 37. Evolution de la connaissance de la maille

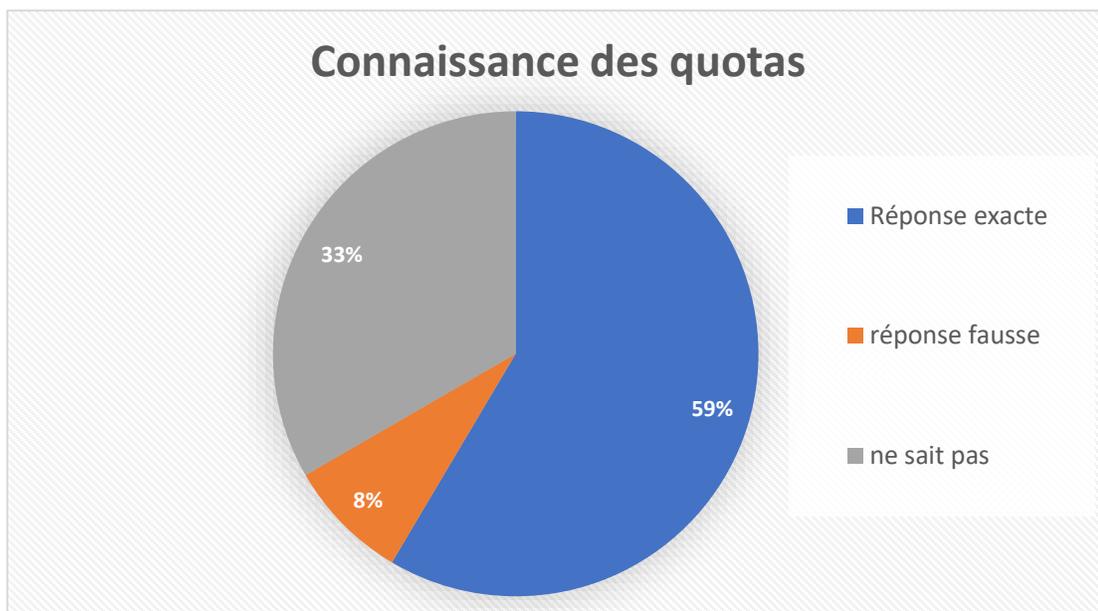


Figure 38. Pourcentage des pêcheurs à pied connaissant les quotas



La réglementation concernant les quantités maximales de pêche est relativement connue contrairement à d'autres sites de pêche (figure 38). En effet, plus d'un pêcheur sur deux connaît cette information (59 %). En 2014, 46 % des pêcheurs à pied connaissaient cette information contre 64 % en 2015 et 63 % en 2016 (figure 39). On observe donc une augmentation de près de 37 % entre 2014 et 2016 sur ce site.

Evolution de la connaissance des quotas

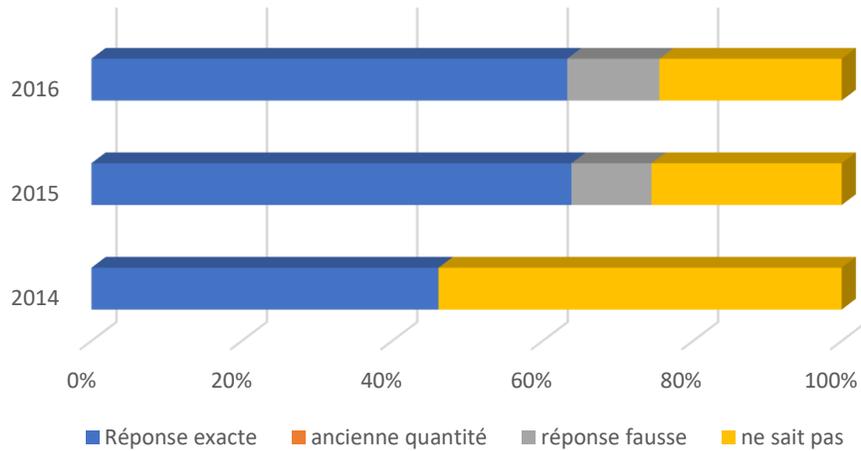


Figure 39. Evolution du pourcentage des pêcheurs à pied connaissant les quotas

c. Installation des panneaux d'informations



© Michel Moguen - Barnenez



Les pêcheurs à pied fréquentant le site pilote de Barnenez proviennent principalement du Finistère (figure 40).



Figure 40. Carte de provenance des pêcheurs à pied du site pilote de Barnenez



5. Site pilote du fond de la baie (Locquirec)

Le site du fond de la baie, sur la commune de Locquirec a été retenu comme site pilote d'expérimentation du programme life Pêche à pied de loisir (figure 41). L'activité de pêche à pied de loisir y est bien présente. L'activité de pêche à pied professionnelle est également représentée. La présence de ces deux activités sur le site peut être source de conflits d'usage. De plus, entre 2012 et 2016, le site a été fermé à la pêche à pied de loisir et professionnelle du 1^{er} juin au 31 octobre, pour raisons sanitaires. Cette interdiction a été levée au 1^{er} janvier 2017. Le site, abritant un gisement de coques, est désormais ouvert toute l'année.

Le programme mis en place vise à :

- Collecter un certain nombre d'éléments pour caractériser l'activité de pêche à pied de loisir, tels que des données de comptages de pêcheurs à pied, et des données issues des enquêtes socio-comportementales.
- Disposer de données de sensibilisation pour cibler et ajuster les opérations de terrain, les supports d'information et de communication.
- Réaliser un suivi du gisement de coques afin de caractériser son état de santé.

Actions et moyens mis place :

- Diagnostic de l'activité de pêche à pied de loisir : mise en place d'enquêtes et de comptages réguliers tout au long de l'année.
- Actions de sensibilisation et d'information des pêcheurs à pied :
- La distribution de réglettes de pêche à pied rappelant la taille réglementaire des espèces présentes sur le site et les quotas.
- La mise en place de panneaux d'information sur la réglementation et les bonnes pratiques de pêche à pied de loisir.



Territoire de la baie de Morlaix

Délimitation du site pilote du fond de la baie (Locquirec)

EDITEE LE :
07/2017



Système de coordonnées :
RGF 1993 Lambert 93

 Périmètre du site pilote
(étendue de la zone de pêche à pied)

Sources des données :
- Trait de côte : histolitt v2
(IGNSHOM, 2009)
Echelle : 1 / 15 000



PAYS DE MORLAIX - TREGOR

_MODELE_LPAP_Site_20150416_A4qo

Figure 41. Délimitation du site pilote du fond de la baie de Locquirec



Les principales questions attenantes à cette étude de l'activité dans le secteur sont :

- 1) Combien y a-t-il de pêcheurs fréquentant ce secteur ? Existe-t-il une saisonnalité de la fréquentation ?
- 2) Qui sont les pêcheurs ? D'où viennent-ils ? Quand et avec quelle fréquence pêchent-ils ? Que pêchent-ils ? Comment ? En quelles quantités ? Quelles sont leurs connaissances réglementaires sur l'activité ?
- 3) Quelle est l'évolution de la population du gisement de coques sur le site ?

Actions et moyens mis en place :

- 1) Récolte des données sur la fréquentation générale des sites par les pêcheurs à pied de loisir en effectuant des comptages réguliers tout au long de l'année selon divers paramètres (vacances, saison, jour, coefficient...)
- 2) Caractérisation des pratiques et des pratiquants par des enquêtes terrain.
- 3) Suivi scientifique de la population de coques entre 2014 et 2016 (1 suivi par an soit 3 suivis sur l'ensemble du projet).



a. Objectifs et réalisation

Afin de connaître la fréquentation du site de pêche, des objectifs de comptages au sol par année de suivi ont été répartis selon la méthode des catégories de marées. L'effort d'échantillonnage est réparti également en accentuant les comptages sur les plus grands coefficients.

Pour ce site pilote, 6 catégories de marées ont été définies, en fonction du coefficient mais également du type de jour. Concernant le nombre de comptages, l'objectif initial est de 30 comptages par an au minimum, en prenant en compte les comptages nationaux et collectifs.

Année 1 (2014)

Fond de la baie				
Période	Catégories de marées	Nombre de marées de la catégories	Nombre de comptages prévu pour la catégorie	Nombre de comptages effectués pour la catégorie
Toute l'année	Coef. De 95 et plus	59	9	15
	Coef. Intermédiaires, vacances de Pâques et d'été	32	6	6
	Coef intermédiaire en weekend	27	4	3
	Coef intermédiaire en semaine	73	6	3
	Coef de 69 ou moins en journée	90	3	3
	Horaires décalés	65	2	1
Total		346	30	31

Lors de la seconde année du projet, les catégories de marées ont été modifiées afin d'avoir une meilleure visibilité des comptages.



Année 2 (2015)

Fond de la baie				
Période	Catégories de marées	Nombre de marées de la catégories	Nombre de comptages prévu pour la catégorie	Nombre de comptages effectués pour la catégorie
Toute l'année	Coef. De 95 et plus été	9	4	4
	Coef. De 95 et plus	41	8	14
	Autres marées été	52	8	8
	Autres marées	231	8	18
	Total	333	28	44

Année 3 (2016)

Fond de la baie				
Période	Catégories de marées	Nombre de marées de la catégories	Nombre de comptages prévu pour la catégorie	Nombre de comptages effectués pour la catégorie
Toute l'année	Coef. De 95 et plus été	4	4	2
	Coef. De 95 et plus	44	8	10
	Autres marées été	54	8	1
	Autres marées	232	8	9
	Total	334	28	22



b. Résultats généraux

En moyenne, sur l'ensemble des 3 années du projet, on comptabilise environ 14 650 actions de pêche à pied sur le site pilote.

Fréquentation

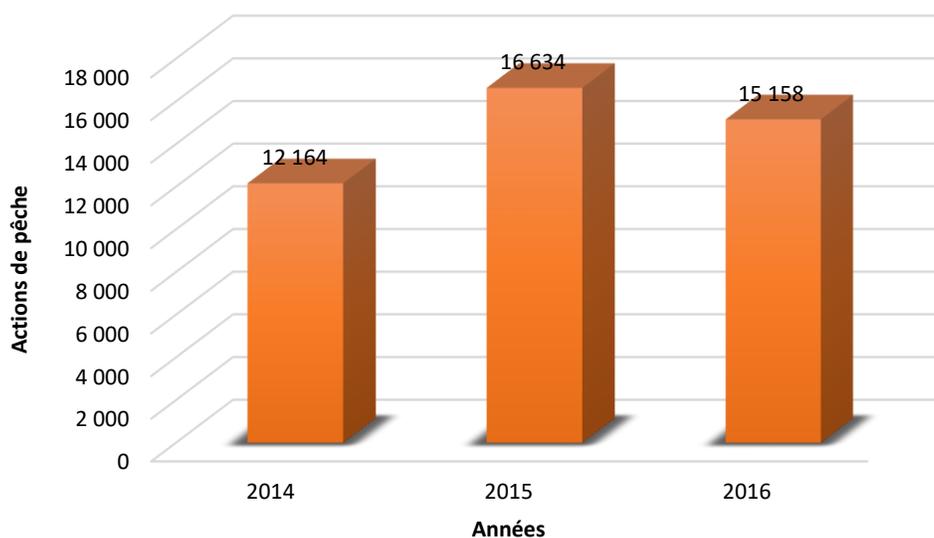


Figure 42. Fréquentation du site pilote du fond de la baie de Locquirec

Une forte augmentation de la fréquentation est observée entre 2014 et 2015, de près de 37 % (figure 42). Ce résultat peut être en partie expliqué par le phénomène de la « marée du siècle » en mars 2015. Un record de fréquentation a d'ailleurs été noté sur ce site le 20 mars 2015, avec 550 personnes présentes sur le site.

Espèces pêchées

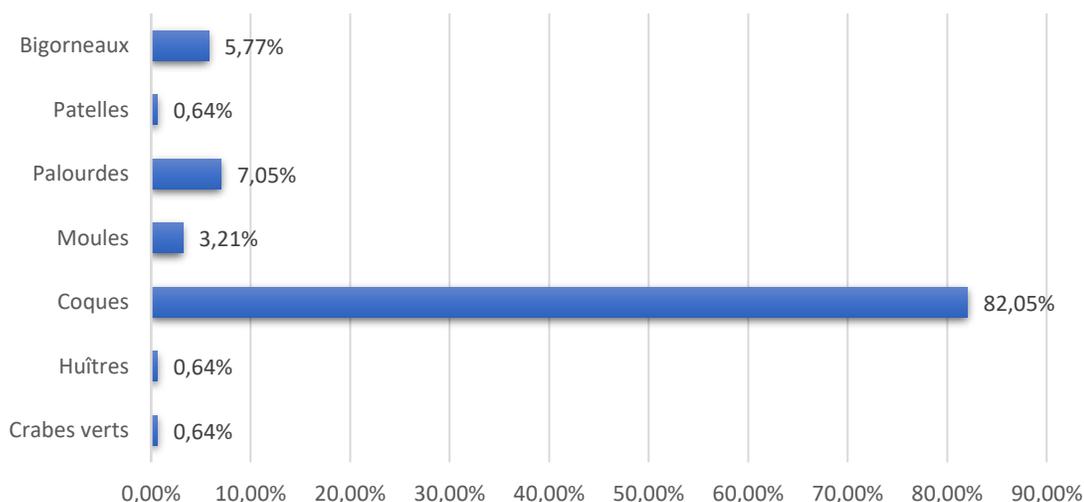


Figure 43. Espèces pêchées sur le site pilote du fond de la baie de Locquirec



L'espèce la plus pêchée sur le site est la coque (figure 43, ~ 82 %). Le bigorneau (5,77 %) et la palourde (~ 7 %) sont également pêchés, en moindre importance. Pour cette dernière, elle n'est présente que dans la zone portuaire du site, donc interdite à la pêche à pied de loisir. Des contrôles réalisés par les affaires maritimes sont régulièrement effectués sur cette zone.

Type d'outils utilisés

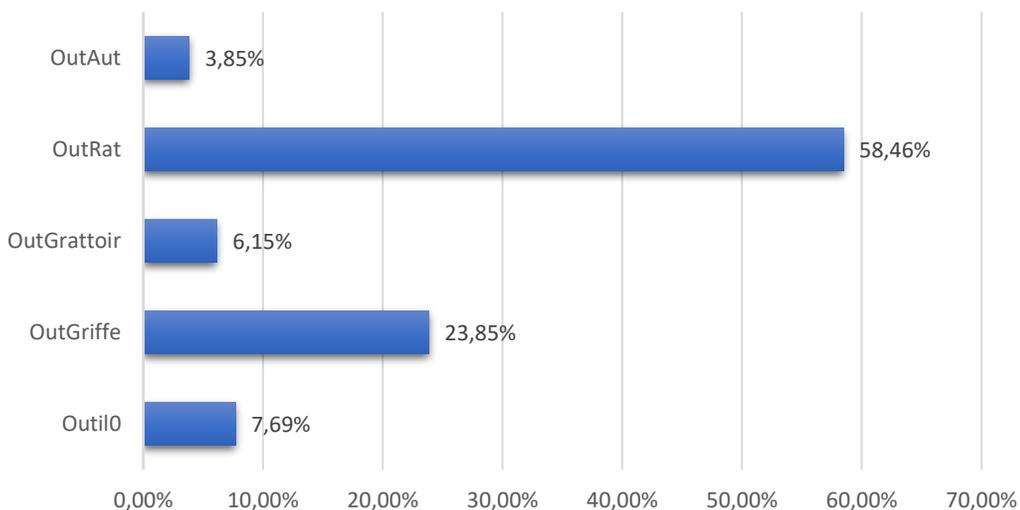


Figure 44. Outils utilisés sur le site pilote du fond de la baie de Locquirec

Le râteau est l'outil le plus utilisé (figure 44 ; 58,46 %). Peu de pêcheurs n'utilisent aucun outils (7,69 %) ou pêchent au trou avec un outil non destructeur (3,85 %).

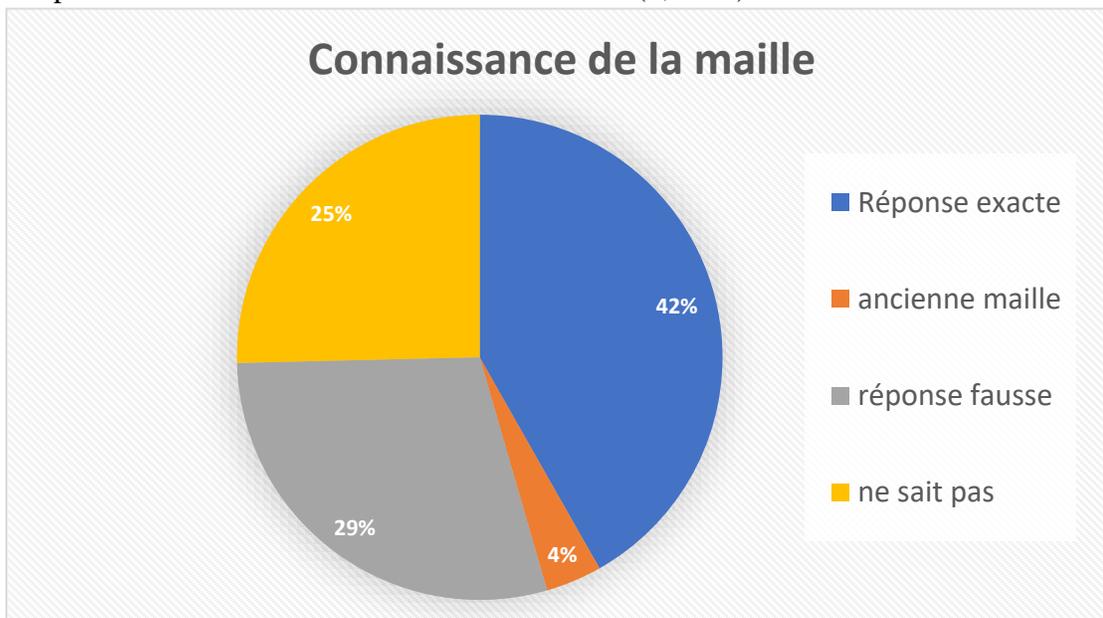


Figure 45. Pourcentage de pêcheurs à pied connaissant la maille de capture



Sur ce site pilote, moins d'un pêcheur sur deux connaît la taille réglementaire de pêche (figure 45, 42 %). En 2014, 30 % des pêcheurs à pied connaissaient la réglementation liée à la maille (figure 46). En 2015, ce pourcentage a presque doublé (59 %). En 2016, dernière année du projet, ce pourcentage est passé à 36 %. Le pourcentage de l'année 2016 est à prendre avec précautions au vu du faible nombre de pêcheurs interrogés par rapport aux autres années.

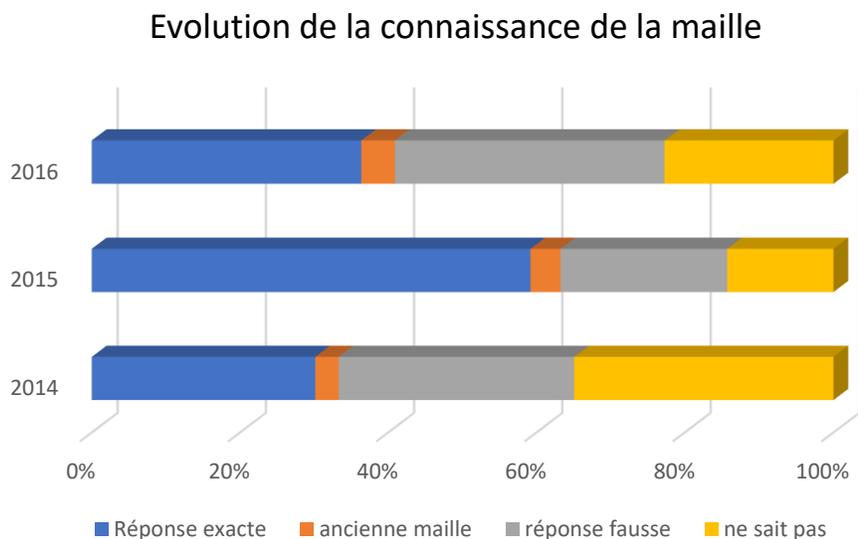


Figure 46. Evolution du pourcentage de pêcheurs à pied connaissant la maille de capture

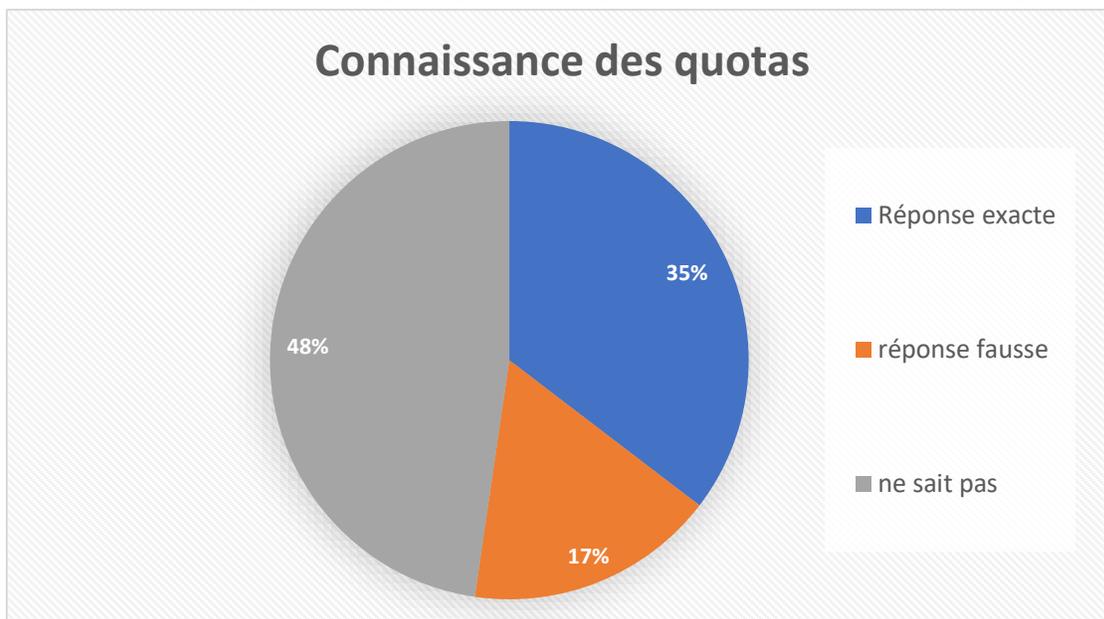


Figure 47. Pourcentage de pêcheurs à pied connaissant les quotas



La réglementation concernant les quantités maximales de pêche n'est pas très connue sur le site (figure 47). En effet, seul 1 pêcheur sur 3 environ (35 %) connaît cette information. En 2014, ce pourcentage était de 19 %. En 2015, il était de 51 %, soit deux fois et demi plus élevé. En 2016, ce pourcentage est passé à 45 % environ. Ainsi, entre 2014 et 2016, le pourcentage de pêcheurs à pied connaissant la réglementation des quotas a augmenté de 36 % (figure 48). Une nouvelle fois, le dernier résultat correspondant à l'année 2016 est à prendre avec précautions en raison du nombre de pêcheurs interrogés moins important que les autres années.

Evolution de la connaissance des quotas

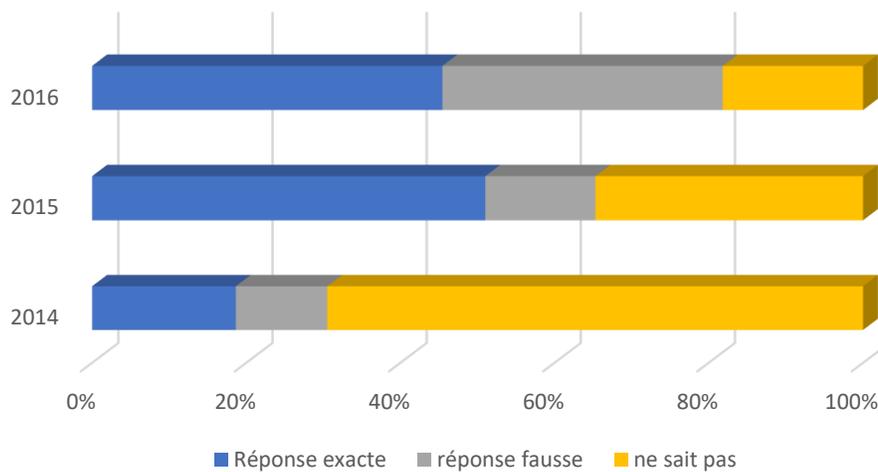


Figure 48. Evolution du pourcentage de pêcheurs à pied connaissant les quotas

c. Installation des panneaux d'informations



© Michaël Tanghe - Locquirec



Les pêcheurs à pied fréquentant le site pilote du fond de la baie de Locquirec proviennent principalement du Finistère (figure 49). Néanmoins, beaucoup de pêcheurs à pied proviennent du département voisin des Côtes-d'Armor.

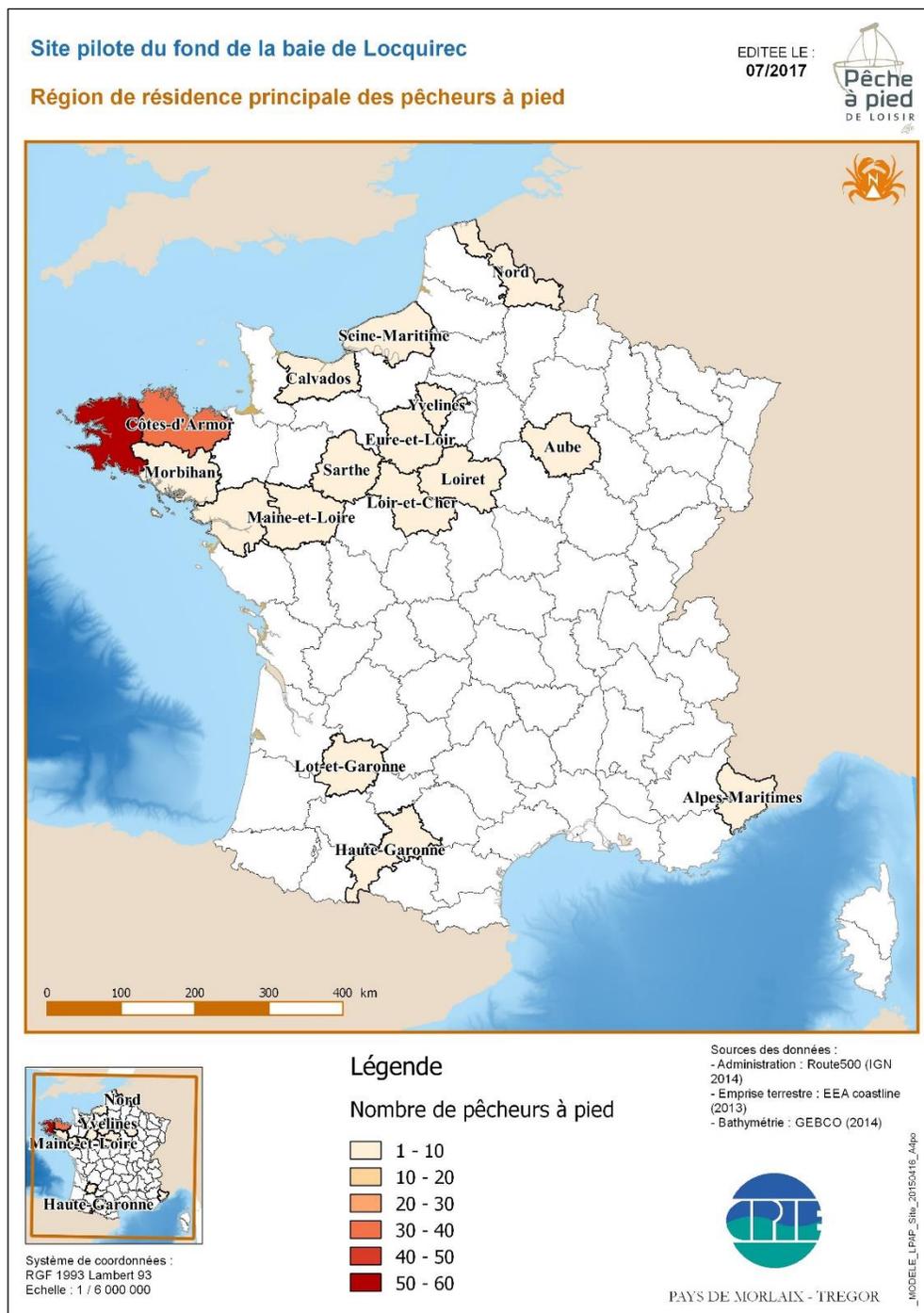


Figure 49. Carte de provenance des pêcheurs à pied du site pilote du fond de la baie de Locquirec



6. Evolution de la qualité des récoltes

Entre 2014 et 2015, une diminution du poids moyen du panier de pêche est observée, de près de 9 % (figure 50). Une légère augmentation est observée entre 2015 et 2016 (3,5 % environ). Entre 2014 et 2016, le poids moyen d'un panier de pêche sur le territoire a donc diminué de près de 5,5 %. Cette diminution peut être expliquée par les différentes actions de sensibilisation réalisées sur le territoire (rencontre des pêcheurs, stand de sensibilisation, etc.), mais également par la diminution probable de la ressource. Cette dernière hypothèse peut être appuyée par le fait que les remarques de certains pêcheurs à pied concernent la diminution de la ressource sur l'ensemble des sites de pêches par rapport aux années précédentes.

Concernant l'évolution du poids moyen sur les différents sites pilotes, seul le site du fond de la baie de Locquirec subi une augmentation linéaire au cours des 3 années (figure 51). Ce résultat peut être expliqué par le fait que la population de coques augmente en 2016.

Une forte diminution est observée pour le site pilote de l'île Callot (environ 54 % entre 2014 et 2016) tandis qu'une légère augmentation est également observée à Barnenez (9 %). La tendance est tout de même à la diminution pour les autres sites pilotes du territoire entre 2014 et 2016.

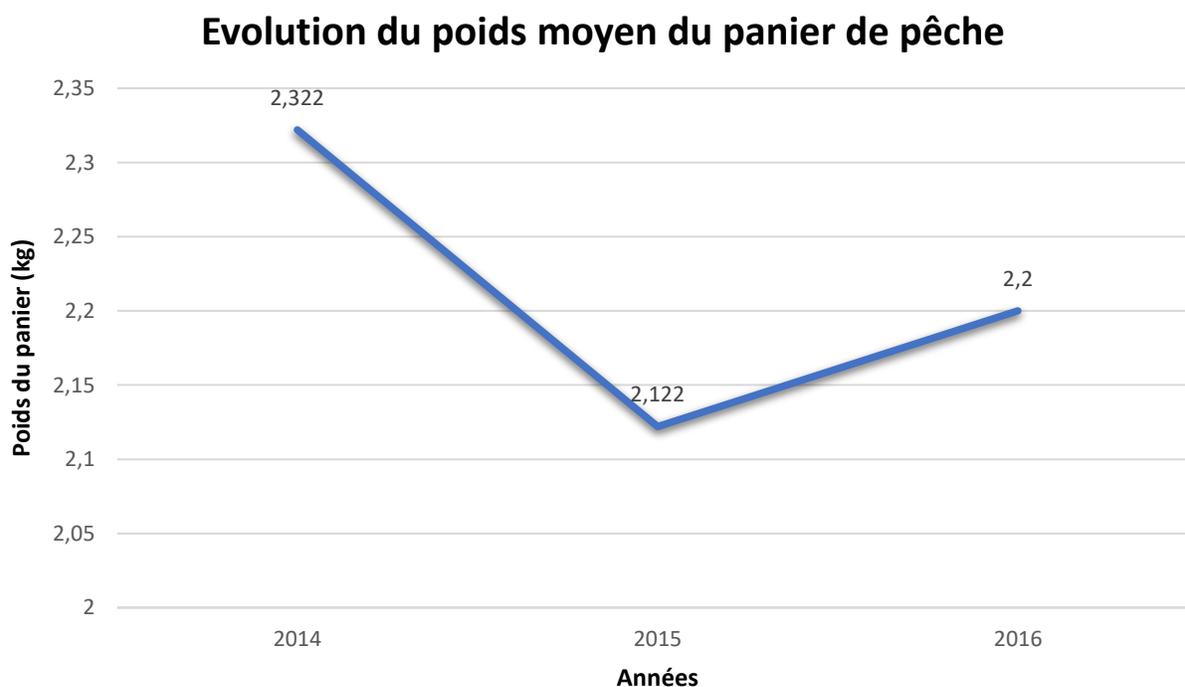


Figure 50. Evolution du poids moyen du panier de pêche sur le territoire de la baie de Morlaix



Evolution du poids moyen du panier de pêche

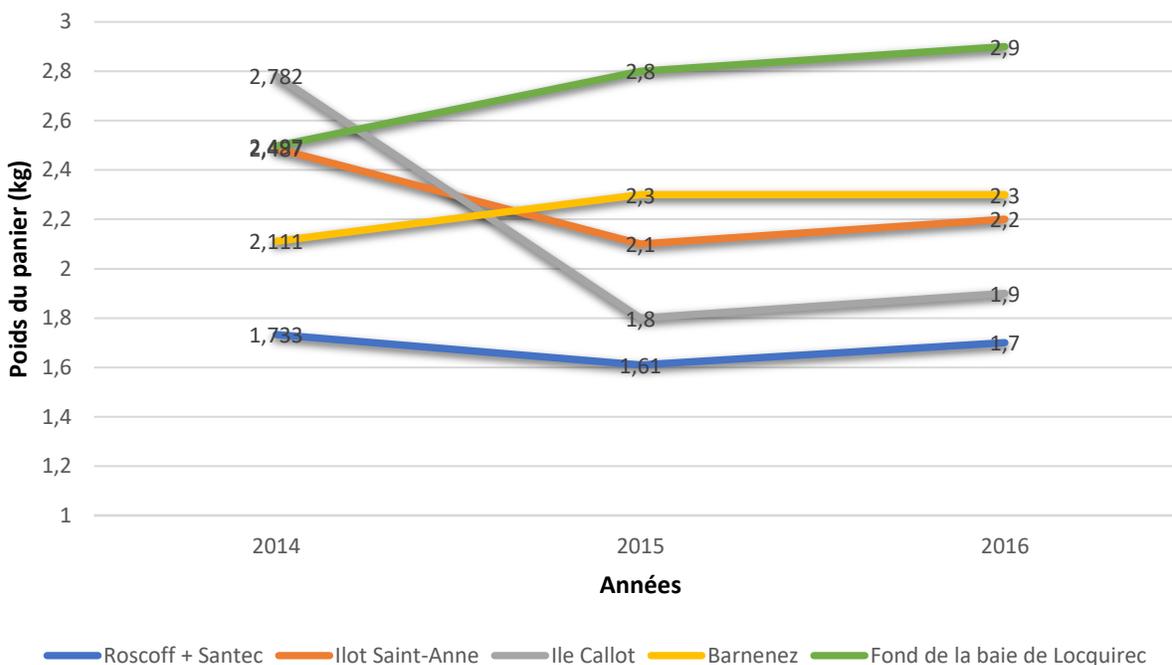


Figure 51. Evolution du poids moyen du panier de pêche sur les différents sites pilotes

Lors d'une session de tri à l'île Callot en Septembre 2014, une vingtaine de paniers ont été triés, seuls 6 d'entre eux ne contenaient pas d'individus plus petits que la maille, soit 30% des paniers, mais ces paniers ne comptaient que très peu d'individus.

En général, l'enquêteur vérifie avec le pêcheur la maille de quelques individus, puis le pêcheur effectue le tri par lui-même. La plupart des pêcheurs sont compréhensifs et le font sérieusement.

De plus, la majorité des pêcheurs rencontrés acceptent de relâcher les espèces dont la maille ne correspond pas, rares sont ceux qui refusent.

Cependant, certains pêcheurs refusant de relâcher les espèces trop petites répondent : « si je le relâche, quelqu'un d'autre passera derrière moi, alors autant que je le garde ! ».

Il est même arrivé qu'une famille refusait de relâcher une étrille ne faisant pas la taille réglementaire, simplement parce que les enfants trouvaient l'animal « mignon ».



